

Être français en Nouvelle-France: Identité française et identité coloniale aux dix-septième et dix-huitième siècles

Saliha Belmessous

L'étude de la construction historique de l'identité française s'est considérablement développée ces dernières années. De très nombreuses questions demeurent cependant irrésolues. Parmi elles, la question de l'émergence de l'identité française reste tout particulièrement nébuleuse, l'historiographie traditionnelle datant la création de l'identité nationale du dix-huitième siècle alors que de nombreux médiévistes et modernistes retrouvent cette conscience nationale exprimée des siècles auparavant. Ainsi qu'il a été relevé par David Bell, cette querelle perdurera tant que les historiens de la France moderne ne pourront produire une étude de l'ampleur de celle de Linda Colley, *Britons*, laquelle synthétise les dimensions sociales, culturelles, religieuses et politiques ayant permis la création de l'identité britannique, tout en assurant leur cohésion interne¹. De même que l'étude de la construction de l'identité française demeure trop fragmentaire, de nombreuses zones d'ombre subsistent telles que les liens entre identité et citoyenneté, identité et religion (et plus généralement le rapport au sacré), identité et politique (à quelles idéologies politiques sont liées les conceptions françaises de la nation ?)². L'étude de la périphérie demeure particulièrement marginale, l'idée étant généralement admise que l'identité nationale s'est

Saliha Belmessous est chercheuse associée au département d'histoire de l'Université de Sydney. Elle est l'auteur de *D'un préjugé culturel à un préjugé racial : La politique indigène de la France au Canada* (Lille, 2000). Elle travaille actuellement sur les origines atlantiques de la désillusion exprimée par les Français lors de leur rencontre avec les populations du Pacifique.

L'auteur aimerait remercier Robert Aldrich, David A. Bell, John A. Dickinson, Andrew Fitzmaurice, Stephen Robertson et les éditrices de ce numéro spécial pour leurs commentaires à la première version de cet article.

¹ David Bell, « Recent Works on Early Modern French National Identity », *Journal of Modern History* 68 (1996) : 84-113; Linda Colley, *Britons : Forging the Nation, 1707-1837* (New Haven, CT, 1992).

² Bell, « Recent Works », 110-13. Sur le lien entre identité et sacré, voir David Bell, *The Cult of the Nation in France : Inventing Nationalism, 1680-1800* (Cambridge, MA, 2001).

French Historical Studies, Vol. 27, No. 3 (Summer 2004)

Copyright © 2004 by the Society for French Historical Studies

d'abord construite parmi les élites politiques et culturelles³. Les historiens de la construction de l'identité française ne prennent en compte le royaume de France qu'en tant qu'espace géographique européen. Or, la France se revendiquait aussi en tant que telle à l'extérieur de ses frontières européennes. Elle était engagée, depuis le seizième siècle, dans la colonisation d'espaces extra-européens, en premier lieu duquel se trouvait l'Amérique septentrionale et caribéenne. Étudier l'émergence de l'identité française nécessite alors de jeter un pont entre la métropole et les colonies et d'examiner ce qui se passait dans ces autres France.

L'objet de cet article est d'étudier le lien existant entre identité nationale et identité coloniale. En mettant en contact des sociétés européennes avec des sociétés perçues, d'une manière ou d'une autre, comme radicalement différentes, l'expansion coloniale conduisit les autorités françaises à concevoir, consciemment ou non, une idéologie—l'identité nationale, laquelle ne saurait être confondue avec le nationalisme—permettant de poursuivre une politique coloniale déterminée⁴. Cette idéologie, appliquée vaille que vaille en Nouvelle-France, trouva ses limites dans les nouvelles représentations socioculturelles provoquées par le changement d'environnement et dans lesquelles les colons se reconnaissaient progressivement. Le lien entre identité nationale et identité coloniale n'a pas suscité l'intérêt des historiens de la France moderne malgré les fascinantes ouvertures qu'il a provoquées ailleurs⁵. Les études sur l'empire britannique ont battu en brèche l'idée selon laquelle les idéologies se concevaient en métropole avant de s'exporter vers les colonies. L'état des connaissances concernant les colonies françaises ne permet cependant pas de transposer telles quelles les conclusions de ces analyses. Le lien entre impérialisme et identité nationale était certainement beaucoup moins direct que pour la Grande-Bretagne⁶. S'agissant de la Nouvelle-France, s'il

³ Pour une illustration de cette tendance, voir les études de Colette Beaune, *Naissance de la nation France* (Paris, 1985); Pierre Nora, ed., *Les lieux de mémoire*, tomes 2 et 3 (Paris, 1986, 1993); Suzanne Citron, *Le mythe national* (Paris, 1987); et Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales : Europe, XVIIIe-XXe siècle* (Paris, 1999). La monographie de Peter Sahlins, *Boundaries : The Making of France and Spain in the Pyrenees* (Berkeley, CA, 1989), résiste heureusement à cette tendance. Voir aussi Caroline Ford, *Creating the Nation in Provincial France : Religion and Political Identity in Brittany* (Princeton, NJ, 1993).

⁴ Pour une comparaison avec l'Angleterre, voir Richard Helgerson, *Forms of Nationhood : The Elizabethan Writing of England* (Chicago, 1992), chap. 4.

⁵ Benedict Anderson, *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, éd. rév. (Londres, 1991); John M. MacKenzie, *Propaganda and Empire : The Manipulation of British Popular Opinion, 1880-1960* (Manchester, U.K., 1984); Colley, *Britons*; David Armitage, *The Ideological Origins of the British Empire* (Cambridge, 2000).

⁶ Cette explication, avancée par Tony Chafer et Amanda Sackur, pour expliquer l'attitude critique de l'opinion publique française des années 1871 à 1940 à l'égard des aventures coloniales, est également valable pour la période de l'Ancien Régime. Voir Chafer et Sackur, eds., *Promoting the Colonial Idea : Propaganda and Visions of Empire in France* (New York, 2002), 6.

nous paraît nécessaire d'insister sur l'importance indéniable du cadre colonial dans la définition des éléments d'une identité française au dix-septième siècle, il paraît pourtant maladroit d'en conclure que la colonisation de la Nouvelle-France aurait influé sur l'évolution de l'identité française à l'époque moderne. L'aisance avec laquelle les Français se défirèrent de cette colonie en 1763 n'indique ni attachement particulier ou identification à cette terre américaine—en comparaison, les réactions françaises à la perte des conquêtes belges en 1748 furent autrement plus passionnées, pour ne pas mentionner la perte de l'Alsace-Lorraine en 1870.

Pour être moins spectaculaire, une étude locale de l'identité française hors de France n'en est pas moins passionnante en ce qu'elle nous révèle des relations entretenues par la métropole et les colonies à l'époque moderne. L'exemple canadien révèle la tension existant entre métropole et colonie, entre métropolitains et coloniaux. Le changement d'environnement imposé par l'expansion coloniale, la vie hors de métropole (même si la colonie était légalement une part du royaume), l'installation définitive dans la colonie sans possibilité de retours, même ponctuels, en France sauf pour une minorité, tous ces facteurs éloignaient les colons de la métropole. Dans le même temps, ils favorisaient la lente construction d'une communauté coloniale dont les représentations socioculturelles, mais les intérêts aussi, divergeraient de plus en plus de ceux de la métropole. Alors que la France du dix-huitième siècle se construisait progressivement une identité nationale et européenne, le Canada acquérait lentement une identité coloniale et américaine⁷. Dès la fin du dix-septième siècle, la tension entre métropole et colonie se faisait jour lorsque la Couronne entendait imposer au Canada un nouveau tournant politique et économique. Cette tension culmina lors de la guerre de Sept-Ans jusqu'à se transformer en franche animosité entre les deux dirigeants militaires de la colonie, le Canadien Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial et le Français Louis-Joseph de Montcalm.

Les historiens québécois, pour ne parler que du Canada colonial, se sont traditionnellement intéressés à l'émergence d'une identité coloniale mais leur perspective diffère de la nôtre car ils recherchent les fondements historiques de l'identité québécoise en faisant plus ou moins l'impasse d'une étude en amont à ce phénomène⁸. Il semble-

⁷ Sur la prise de conscience progressive des Français de leur identité européenne au dix-huitième siècle, voir Bell, *Cult of the Nation*, 93–95.

⁸ Emile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France : Etude sur les origines de la nation canadienne française* (1905) (Trois-Rivières, PQ, 1970); Lionel Groulx, *La naissance d'une race*, 3e éd. (Montréal, 1938); Guy Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France (1713–1744)* (Montréal, c. 1944); Jacques

rait opportun, tout d'abord, d'examiner la construction du discours français sur l'identité lors de la création de la Nouvelle-France avant de revenir sur la confrontation de cette idéologie avec l'identité coloniale en formation. Une telle analyse permettra de mieux comprendre le désenchantement progressif des métropolitains et des colons les uns à l'égard des autres, désenchantement révélé violemment dans le dramatique contexte de la guerre de Sept Ans.

Au dix-septième siècle, la politique des autorités françaises à l'égard des Amérindiens reposait sur leur francisation. Les Amérindiens devaient se convertir au catholicisme et adopter « la société et [...] la forme de vivre des Français » avec lesquels ils ne devaient plus former qu'un seul peuple⁹. Cette assimilation répondait à des motifs idéologiques, politiques et matériels. Les Amérindiens étaient regardés comme des « Sauvages » socialement, économiquement et culturellement inférieurs aux Européens. Il était, en outre, nécessaire de les dominer pour à la fois les intégrer à la colonie dont la faiblesse démographique était inquiétante, et contrôler leur force militaire et économique. Tous les Amérindiens devaient être francisés, pas seulement leurs chefs tribaux. La francisation n'était pas la simple évangélisation des Amérindiens ou leur soumission au pouvoir royal. Les termes *franciser* et *francisation*, à première vue anachroniques, étaient pourtant utilisés pour décrire le processus d'assimilation à un système culturel particulier : les autorités coloniales insistaient sur la nécessité de « franciser les Sauvages et de leur faire apprendre notre langue et nos mœurs »¹⁰. La distinction

Mathieu et al., *Approches de l'identité québécoise*, Cahiers du CELAT 3 (Laval, PQ, 1985); Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, « Nouvelle-France/Québec/Canada : A World of Limited Identities », dans *Colonial Identity in the Atlantic World, 1500–1800*, éd. Nicholas Canny et Anthony Pagden (Princeton, NJ, 1987), 95–115; Thierry Berthet, *Seigneurs et colons de Nouvelle-France : L'émergence d'une société distincte au XVIII^e siècle* (Cachan, 1992); Gérard Bouchard, éd., *La construction d'une culture : Le Québec et l'Amérique française* (Sainte-Foy, PQ, 1993); Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise* (Montréal, 1993); Gérard Bouchard, éd., *Une langue, deux cultures : Rites et symboles en France et au Québec* (Paris, 1997); Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde : Essai d'histoire comparée* (Montréal, 2000).

⁹ Voir les propos attribués à Samuel de Champlain, fondateur de Québec, dans *The Jesuit Relations and Allied Documents*, éd. Reuben Gold Thwaites (New York, 1959), 5:211 et 10:26; le même vœu a été formulé par Louis XIV en 1668—voir George F. G. Stanley, « The Policy of "Francisation" as Applied to the Indians during the Ancien Regime », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 3 (1949): 340. Louis XIV et son secrétaire d'état Jean-Baptiste Colbert ont maintes fois répété leur désir de voir les Amérindiens adopter les usages français : Colbert au gouverneur général Louis de Buade de Frontenac (1672–82, 1689–98), 13/06/1673, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1926–27* (noté ci-après *RAPQ*) (Québec, 1927); Colbert à Frontenac, 17/05/1674, *RAPQ pour 1926–27*, 55; Louis XIV à Frontenac, 22/04/1675, *RAPQ pour 1926–27*, 80; Colbert à Frontenac, 08/05/1679, *RAPQ pour 1926–27*; Louis XIV à Frontenac, 29/04/1680, *RAPQ pour 1926–27*, 113.

¹⁰ Gouverneur Frontenac au ministre, 13/11/1673, *RAPQ pour 1926–27*, 34, 43; Frontenac au ministre, 20/10/1691, Archives Nationales de Paris (AN), série C11A, vol. 11, fol. 234 : « on devoit toujours laisser Les Sauvages avec eux [les Français] afin de les franciser, et les Christianniser » ;

était clairement établie entre évangélisation et francisation : communautés religieuses et particuliers fortunés étaient encouragés à prendre en charge l'éducation « de ceux qui vivent en sauvages pour les réduire dans la vie civile et les rendre capables de toutes les fonctions d'une vie honnête chacun selon la condition dans laquelle Dieu l'a fait naître »¹¹. La politique de francisation pose donc le problème de l'identité française. Or, la compréhension de ce que constituait l'identité nationale française à une époque où les diversités sociales et culturelles étaient nombreuses dans le royaume, est problématique. La mise en place de cette politique d'assimilation nécessita alors de réfléchir à son contenu. La lecture des archives coloniales montre que c'est en partie au contact des cultures amérindiennes, à travers le contraste entre le soi européen et l'autre américain, que le langage de l'identité nationale s'est cristallisé. Cette opposition entre « nous » et « eux » n'était cependant pas agressive, le but de la politique de francisation étant d'inclure les Amérindiens dans la communauté nationale¹².

Comment se définissait l'identité française au début du dix-septième siècle, si tant est que cette idée existait ? Une charte promulguée par le cardinal de Richelieu en 1627 stipule tout d'abord que « les descendants des François qui s'habitueront audit pais [le Canada] » seraient désormais réputés français¹³. Jusque-là, leur naturalité française n'allait pas de soi, même si leurs parents étaient français et s'ils habitaient eux-mêmes un territoire dont la Couronne revendiquait la souveraineté. Dans la France d'Ancien Régime, il fallait effectivement être né et demeurer dans le royaume pour être citoyen français. « Aubains¹⁴ sont étrangers, qui sont venus s'habituer en ce royaume,

voir aussi l'intendant Jacques Duchesneau (1675–82) au ministre, 20/11/1679, AN, C11A, vol. 5, fol. 49 : les jésuites « ont aussi estably une Escolle pour Instruire et franciser les enfans sauvages ». Ces termes étaient encore occasionnellement utilisés au dix-huitième siècle—voir la lettre du Sr. de Lino, procureur du roi à Québec, au Conseil de la Marine, c. 1717, AN, C11A, vol. 38, fol. 210.

¹¹ Louis XIV à Frontenac, 22/04/1675, *RAPQ pour 1926–27*, 80.

¹² Sur l'ouverture relative des Français aux étrangers, voir Bell, *Cult of the Nation*, 44–48. Au contraire, l'Angleterre du dix-huitième siècle aurait fondé son identité sur l'exclusion, caractérisée par la stigmatisation des étrangers, Français et catholiques en particulier (Colley, *Britons*).

¹³ « Article XVII de la charte de la compagnie des Cent-Associés », *Mercur de France* 14:245, cité par Pierre Clément, éd., *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (Paris, 1865), tome 3, vol. 2, 404.

¹⁴ C'est-à-dire soumis au droit d'aubaine, lequel frappait d'incapacités juridiques sérieuses l'étranger—jusqu'en 1515, le roi prenait possession des biens de l'étranger décédé, ce dernier étant juridiquement « une épave ». Après cette date, l'enfant né en France de parents étrangers et demeurant dans le royaume, obtint le droit de succéder (voir Jacques Verrière, *Genèse de la nation française* [Paris, 2000], 108). Sur le droit d'aubaine, voir Charlotte Wells, *Law and Citizenship in Early Modern France* (Baltimore, 1994), de même que Peter Sahlins, « Fictions of a Catholic France : The Naturalization of Foreigners, 1685–1787 », *Representations* 47 (1994) : 85–110. Plus généralement sur les étrangers, voir Jean-François Dubost et Peter Sahlins, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres* (Paris, 1999).

ou qui, en étant natifs, s'en sont volontairement étrangers », écrit, au début du dix-septième siècle, Loisel, un avocat au parlement de Paris¹⁵. La colonisation ayant créé une situation juridique nouvelle — les colons étaient sujets du roi même s'ils n'habitaient pas le royaume —, Richelieu étendit la naturalité française aux habitants des terres nouvellement revendiquées par la France. En protégeant leurs possessions et droits de succession, cette charte devait rassurer les émigrants (réels et potentiels) et encourager les départs. Elle permit enfin au Cardinal d'asseoir plus solidement les prétentions territoriales outre-mer du royaume face à ses rivaux européens.

Les autorités françaises indiquèrent ensuite que les Amérindiens devaient être évangélisés : « les sauvages qui seront amenés à la connoissance de la foy et en feront profession, seront censés et réputés naturels françois, et comme tels pourront venir habiter en France quand bon leur semblera, et y acquérir; tester, succéder et accepter donations et légats, tout ainsy que les vrais regnicoles et originaires françois, sans estre tenus de prendre aucunes lettres de declaration ni de naturalité »¹⁶. En accordant ainsi aux néophytes amérindiens le statut automatique de citoyens français, Richelieu affirmait que pour être français, il fallait être chrétien. Au Moyen-Age et dans l'Europe de la Renaissance, l'identité chrétienne était essentielle dans la construction de l'individu. Cette différence religieuse était construite en opposition à l'islam principalement, mais aussi au judaïsme et au paganisme. L'idolâtrie des Amérindiens étant, aux yeux des Français, avéré, des missionnaires récollets et jésuites furent envoyés au Canada pour les christianiser. Pour être français, il fallait donc plus spécifiquement être catholique, ceci en dépit du contexte de tolérance religieuse alors en vigueur en France. La nouvelle France étant la version régénérée de l'ancienne, le cardinal de Richelieu exclut les protestants (et les étrangers) de la colonie en 1627 afin d'obtenir une unité religieuse permettant au peuple de communier avec son roi¹⁷. « Cujus regio, ejus religio » — telle la religion du prince, telle celle du pays. L'indivision religieuse de la Nouvelle-France suppléait ainsi « l'anomalie religieuse du royaume »¹⁸ et anticipait la fiction d'une France catholique, établie par la révocation de l'Édit de Nantes (octobre 1685) et officiellement maintenue jusqu'à la promulgation de l'Édit de Tolérance (novembre

¹⁵ Loisel, *Institutes coutumières*, cité par Yves Lequin, éd., *La mosaïque France : Histoire des étrangers et de l'immigration* (Paris, 1988), 36–37.

¹⁶ « Article XVII de la charte de la compagnie des Cent-Associés », 404.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français* (Paris, 1966), 119. La coexistence juridique de deux religions, établie par l'Édit de Nantes, était une situation unique en Europe.

1787). L'uniformité religieuse, idéologie officielle brandie par la monarchie, masquait cependant plus qu'elle n'empêchait la diversité religieuse dans le royaume¹⁹. Au Canada également, les règles édictées par Richelieu et entérinées par Louis XIV n'étaient pas scrupuleusement observées, les protestants étant tolérés de fait pour des séjours temporaires. Entre trois cents et cinq cents protestants se seraient définitivement installés au Canada au cours des dix-septième et dix-huitième siècles, parmi lesquels des Anglo-Hollandais venus, de gré ou de force, des colonies anglaises. Ces installations, pas toujours connues des autorités coloniales, étaient toutefois tolérées à la condition que les protestants fussent discrets dans leurs pratiques religieuses et respectueux des rituels catholiques²⁰. Officiellement cependant, la catholicité devint un élément dominant de l'identité française en général et coloniale en tout particulier.

Etre chrétien dans la France de la Renaissance et de l'Ancien Régime signifiait bien plus que croire au message évangélique et respecter les rituels institués par l'Eglise. Le christianisme était profondément enraciné dans la communauté humaine et imprégnait chaque moment de la vie quotidienne²¹. A la fois morale, école de pensée et système socioculturel, il gouvernait l'existence des fidèles et légitimait, en le sacralisant, le pouvoir politique—le monarque français se revendiquait fils aîné de l'Eglise ou encore roi « Très-Chrétien ». La sacralisation du roi rejaillit sur son peuple puisque, dès le quatorzième siècle, se développa la croyance en l'élection divine du royaume de France. Le qualificatif « Très-Chrétien » fut alors attribué tout à la fois au roi, au peuple et au territoire français²². Les missionnaires eurent en conséquence pour tâche de christianiser plus qu'évangéliser les Amérindiens, de supplanter leurs croyances religieuses, leurs principes moraux et leurs pratiques socioculturelles par l'enseignement de l'Eglise. Il ne s'agissait toutefois pas d'en faire des Européens au sens large du terme, de les occidentaliser pour prendre un terme anachronique, mais d'en faire plus spécifiquement des sujets du royaume de France. La question était donc plus politique que religieuse. La difficulté des Français à définir un programme de francisation était certainement liée à leur difficulté à définir l'identité française. Alors que dans la

¹⁹ Voir Sahlins, « Fictions of a Catholic France », pour une étude de l'évolution juridique du concept de citoyenneté et des efforts poursuivis par la monarchie pour inclure juifs et protestants tout en préservant l'illusion d'une France catholique.

²⁰ Leslie Choquette, *Frenchmen into Peasants : Modernity and Tradition in the Peopling of French Canada* (Cambridge, MA, 1997), 130–33, 149.

²¹ Louis Châtellier, *Le XVIIe siècle*, vol. 1 de *Le catholicisme en France, 1500–1650* (Paris, 1995), 11–15.

²² Beaune, *Naissance*, 207, 214–15, 228–29.

France moderne, des identités locales existaient et étaient reconnaissables, l'identité nationale se construisait très lentement. La progressive centralisation du pouvoir en faveur de la royauté nécessitait la construction d'une idéologie légitimant la confiscation politique²³. L'idée de la patrie, délibérément identifiée à la figure du monarque, et sa progressive sacralisation furent alors conçues comme un instrument politique permettant la création d'une communauté socioculturelle validant l'effort de « réduction à l'obéissance de chaque province, de chaque ville, de chaque sujet »²⁴. Il n'était toutefois pas question de promouvoir la formation d'une nation française, l'idée de nation étant principalement défendue par les opposants à la monarchie. La royauté ne pouvait que se méfier d'une idée valorisant l'attachement à une autre entité que la sienne²⁵.

En Nouvelle-France, l'usurpation recherchée de la souveraineté autochtone eut lieu conjointement avec la promotion d'une politique basée sur l'instillation d'une nouvelle identité—la francisation. La royauté estimait de son devoir de rassembler et d'éduquer les Amérindiens conformément à l'idée paternaliste qu'elle se faisait de ses relations avec ses sujets « sauvages ». En tant que père de ses sujets, le roi était responsable de l'âme de ses enfants qu'il avait le devoir sacré d'éduquer chrétiennement²⁶. Cette conception de la paternité, exaltée par l'Église catholique au dix-septième siècle, se trouvait renforcée, à tort on le verra, par le rôle de « Grand Onontio » dévolu au roi par ses alliés amérindiens²⁷. Personnage central de l'entente franco-amérindienne, Onontio, qu'il fût physiquement représenté par le roi, le gouverneur ou l'officier militaire, était, dans le langage métaphorique de la diplomatie indigène, le « père », les autochtones alliés étant ses « enfants ». La signification de ces termes n'était toutefois pas la même pour les deux parties. Pour les Français, le pouvoir, qu'il fût divin, politique ou simplement domestique, se fondait et s'exerçait dans la figure paternelle. Ce système patriarcal qualifiait le père d'une toute-puissance à

²³ Voir Robert Muchembled, *La société policée : Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle* (Paris, 1998).

²⁴ Goubert, *Louis XIV*, 38. L'historiographie récente insiste sur la collaboration de la noblesse avec la Couronne dans le développement de l'État français au XVIIe siècle : voir Jay M. Smith, « " Our Sovereign's Gaze " : Kings, Nobles and State Formation in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies* 18 (1993) : 396–415. Sur la promotion de la monarchie, voir Peter Burke, *The Fabrication of Louis XIV* (New Haven, CT, 1992).

²⁵ Bell, « Recent Works », 95, 99.

²⁶ Jean Delumeau et Daniel Roche, eds., *Histoire des pères et de la paternité* (Paris, 1990), 44, 58, 61–62, 71–72, 131, 136; Jean-Louis Flandrin, *Familles : Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société* (Paris, c. 1976, 1984 éd. rév.), 117–18.

²⁷ Traduction du nom du gouverneur général Huault de Montmagny (1638–48) signifiant « Grande Montagne », Onontio était le surnom traditionnel donné par les Amérindiens au premier représentant du roi en Nouvelle-France. Le roi lui-même était surnommé le Grand Onontio.

laquelle les enfants se soumettaient sans conteste. Bien naturellement, les dirigeants français traduisaient immédiatement les discours métaphoriques indigènes de soumission comme leur reconnaissance de la supériorité française. L'expérience seule leur révélait le sens caché d'un tel langage, à mille lieues d'une tutelle honnie par les Amérindiens. Dans leur culture, la figure paternelle était investie de qualités hautement estimables telles que la bonté, la générosité et la protection; ces mérites assuraient alors au père le respect de ses enfants mais non leur obéissance²⁸.

La promotion de la figure royale eut enfin lieu avec la transformation, en 1663, du Canada en colonie royale. Jusque-là, différentes compagnies commerciales avaient successivement détenu le contrôle de la colonie via la ferme des fourrures, à charge pour elles de remplir les objectifs politiques fixés par la royauté. En s'arrogeant le contrôle de la colonie, Louis XIV libéra le Canada de son image de colonie commerciale en même temps qu'il identifia explicitement son destin avec celui de la monarchie.

L'adoption de la religion chrétienne n'étant pas tout pour être français, les Amérindiens devaient apprendre la langue française, parlée majoritairement par les colons dès le dix-septième siècle²⁹. La relative indifférence des autorités pour la diversité linguistique du royaume — l'important était que les élites comprissent le français — ne pouvait être transposée au Canada puisque la monarchie ne disposait pas, bien sûr, de groupes amérindiens suffisamment assimilés pour servir de relais entre le pouvoir et l'ensemble des autochtones. Il fallut donc choisir un parler pour les Amérindiens. Ce fut naturellement pour le français, devenu progressivement la langue officielle du royaume, qu'optèrent les autorités. L'usage majoritaire du français par les colons

²⁸ Richard White, *The Middle Ground : Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650–1815* (Cambridge, MA, 1991), 84.

²⁹ Les explications avancées à l'unification linguistique du Canada divergent selon les auteurs. Selon Berthet, *Seigneurs et colons*, 91–99, le français s'était imposé assez rapidement aux patoisants grâce aux immigrants (femmes notamment) issus majoritairement d'Ile-de-France et de Haute-Normandie; voir aussi Philippe Barbeaud, *Le choc des patois en Nouvelle-France : Essai sur l'histoire de la francisation au Canada* (Sillery, PQ, 1984), pour une explication similaire. Selon Marie-Noëlle Bourguet, l'absence de relais — i.e., institutions traditionnelles et élites locales — entre le monarque et les colons a nécessité la poursuite volontaire d'une politique d'unification linguistique, laquelle était indispensable à la construction de l'Etat administratif (« Le sauvage, le colon et le paysan », dans *Figures de l'Indien*, éd. Gilles Thérien [Montréal, 1995], 243). Cette hypothèse gagnerait cependant à être étayée d'éléments convaincants. Selon Claire Asselin et Anne McLaughlin, il n'y a pas eu de politique volontaire d'unification linguistique au Canada. L'unification linguistique aurait résulté de la conjugaison de deux facteurs : premièrement, les immigrants, bien qu'issus de régions différentes, parlaient des idiomes mutuellement intelligibles; deuxièmement, ils voulaient se faire comprendre de leurs voisins. Les usages régionaux apportés par les colons se seraient alors fondus pour permettre une certaine unification linguistique; voir « Patois ou français : La langue de la Nouvelle-France au dix-septième siècle », *Langage et société* 17 (1981) : 3–57.

a-t-il influé sur ce choix ? Était-il important que colons et indigènes comprissent la même langue ? Nous ne le pensons pas, l'unification linguistique n'étant nécessaire pour la monarchie que lorsque les élites locales ne maîtrisaient pas le français. Or, ce n'était pas le cas pour les élites coloniales, sans parler de la majorité des simples colons.

En France, l'usage du français s'était graduellement étendu grâce à la volonté franche de la royauté d'ôter au latin son statut de langue administrative et judiciaire au profit du français et des patois—dès le quatorzième siècle, le français était utilisé par la chancellerie³⁰. Si cette politique linguistique, confirmée dans les ordonnances de 1490, 1510, 1531, et entérinée par l'édit de Villers-Cotterêts de 1539, permit la rapide promotion du français, l'adhésion massive des imprimeurs et des élites provinciales facilita son rayonnement³¹. Or, il est encore communément admis que la monarchie aurait cherché à imposer le français comme langue institutionnelle au détriment du latin et des patois³². L'unification linguistique du royaume n'était pourtant pas un enjeu pour la monarchie sauf dans les régions frontalières nouvellement conquises où les élites locales parlaient mal le français³³. D'un point de vue général cependant, la diversité linguistique du royaume, permise grâce à l'absence d'une scolarisation de masse, jouait contre l'institution du français comme un critère essentiel de l'identité française³⁴. Même s'il était devenu, depuis la fin du Moyen-Âge, « l'un des caractères distinctifs de la nation et en tout cas un objet d'amour » pour les élites intellectuelles et politiques du royaume, il n'était pas considéré comme une composante essentielle de l'identité nationale³⁵. La situation en allait différemment au Canada en raison de la présence massive de populations amérindiennes qu'il fallait franciser. En choisissant de substituer les langues autochtones par la langue officielle du royaume, les autorités instituaient clairement le français comme un critère nécessaire de l'identité coloniale.

Les autorités royales encouragèrent ensuite l'alphabétisation des enfants autochtones puisque, à la différence des Amérindiens, les Fran-

³⁰ Serge Lusignan, *Parler vulgairement : Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles* (Paris, 1986).

³¹ Sur la promotion des langues vernaculaires par la monarchie, voir Danielle Trudeau, « L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la langue française : Histoire ou interprétation », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance* 65 (1983) : 461–72; sur l'importance de l'imprimerie dans l'émergence d'une conscience nationale, voir l'étude classique d'Anderson, *Imagined Communities*, 37–46.

³² Voir tout récemment Thiesse, *La création des identités nationales*, 70; et Timothy Hampton, *Literature and Nation in the Sixteenth Century : Inventing Renaissance France* (Ithaca, NY, 2001), 19.

³³ Bell, « Recent Works », 98–99.

³⁴ Verrière, *Genèse de la nation française*, 209–12.

³⁵ Beaune, *Naissance*, 297–99; Hampton, *Literature and Nation*, 20–22, 150–55.

çais connaissaient l'écriture³⁶. Le plus important, la christianisation exceptée, restait toutefois à venir. Le roi et son ministre insistèrent tout particulièrement sur l'adoption par les Amérindiens des lois et « mœurs françaises »³⁷. On enjoignait aux Amérindiens de respecter l'ordre politique établi par les colonisateurs au Canada et de reconnaître leur obéissance aux serviteurs du roi. Jésuites, récollets et sulpiciens, auxquels était confiée la francisation des Amérindiens, « devaient songer en rendant les sauvages sujets de Jésus-Christ, de les rendre aussi sujets du Roi »³⁸. En demandant aux Amérindiens de se soumettre au pouvoir colonial, lequel représentait l'Etat monarchique, les Français revendiquaient la monarchie comme constitutive de leur identité politique³⁹. En outre, alors que les Amérindiens « ne se Gouvernement ny par Relligion ny par aucunes Loys qui depuis la Création du monde ont esté les deux Guides que Dieu a mis dans les mains des Roys pour la conduite des peuples que Sa Providence leur a confié »⁴⁰, les Français appartenaient à un monde civil ordonné par des lois sociales et religieuses. Le rejet par les Amérindiens du pouvoir et des pratiques punitives—lesquelles étaient contraires à leur morale—mit en lumière l'état de « servitude volontaire » (pour reprendre les mots d'Etienne de La Boétie) des Français. La morale sociale chrétienne se fondant sur le principe de soumission à Dieu et aux représentants terrestres de la figure paternelle (le roi, les législateurs, le père), les Français interprétèrent l'attachement des autochtones à leur indépendance comme de l'insubordination. Dans le même temps, ils marquèrent leur propre attachement à leurs institutions et à la coercition comme méthode de régulation sociale.

Les coutumes et pratiques françaises restant encore difficiles à

³⁶ Intendant Duchesneau au ministre, 13/11/1681, AN, C11A, vol. 5, fol. 290. Intendant Jacques de Meulles (1682–86) au ministre, 4/11/1683, AN, C11A, vol. 6, fol. 193.

³⁷ Colbert à Frontenac, 13/06/1673, *RAPQ pour 1926–27*; *ibid.*, 17/05/1674, *RAPQ pour 1926–27*, 55; Louis XIV à Frontenac, 22/04/1675, *RAPQ pour 1926–27*, 80; Colbert à Frontenac, 08/05/1679, *RAPQ pour 1926–27*; Louis XIV à Frontenac, 29/04/1680, *RAPQ pour 1926–27*, 113.

³⁸ Frontenac au ministre, 02/11/1672, *RAPQ pour 1926–27*, 15. Les missionnaires, jésuites notamment, trouvaient cette politique officielle difficile à appliquer car ils en avaient déjà compris la vanité. Dans la première moitié du dix-septième siècle, récollets, jésuites et sulpiciens avaient tous poursuivi cette politique avant de l'abandonner, faute de résultats. Dès la fin des années 1630, la francisation était abandonnée par les jésuites alors que la première mission, établie à Sillery pour « réduire » les Amérindiens sur le modèle des réductions paraguayennes, date de 1637. Cette politique fut pourtant reprise par la monarchie pour des motifs politiques, son échec étant attribué à l'incompétence du clergé (Colbert, « Instruction pour M. de Bouterone, intendant du Canada, 5 avril 1668 », dans Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, 404).

³⁹ Voir l'étude récente de Muchembled, *Société policée*, laquelle insiste sur la force des traditions monarchiques dans la construction de l'identité française. Selon Helgerson, l'identification du royaume à un monarque héréditaire freine, d'une manière ou d'une autre, la construction de la nation (*Forms of Nationhood*, 2).

⁴⁰ Gouverneur général Jacques René de Brisay de Denonville (1685–89) au ministre, 12/09/1685, AN, C11A, vol. 7, fol. 178.

définir, le contraste avec les coutumes autochtones servit de point de référence pour saisir, de visu, quelques particularités françaises. Alors que les Amérindiens étaient nomades ou semi-nomades, les Français étaient quant à eux sédentaires⁴¹. Ils bâtissaient leurs maisons « à la française », c'est-à-dire selon un plan régulier, et les pourvoyaient de cheminées « à la française » alors que les cabanes indigènes étaient jugées rudimentaires et ne comportaient pas d'aération particulière, la porte exceptée⁴². Les Français avaient des volailles, des vaches et des cochons; ils cultivaient du « blé français » et du chanvre alors que les Amérindiens ne pratiquaient aucun élevage et cultivaient du « blé d'Inde » (maïs)⁴³. Au contraire des femmes autochtones, les hommes autochtones étaient considérés comme oisifs alors que les Français dans leur ensemble étaient laborieux et s'appliquaient à toutes sortes de métiers : les hommes tournaient le bois, par exemple, et les femmes filaient, cousaient, tricotaient⁴⁴. Les Amérindiennes portaient des « couvertures qui leur laissent les jambes, et presque la moitié du corps nus » alors que les Françaises portaient des vêtements « à la française »⁴⁵. Les Français, enfin, étaient disciplinés; ils ne divorçaient pas et n'étaient pas polygames non plus⁴⁶. Ils jouaient d'instruments de musique et chantaient à l'Eglise en latin⁴⁷.

Ces mœurs-là étaient-elles celles des paysans français, puisque c'est à cette condition sociale que les Amérindiens assimilés devaient être rattachés⁴⁸ ? Assurément non. Ainsi, si être français signifiait être alphabétisé dans l'esprit des élites, plus de 50 pour cent de la population coloniale était cependant analphabète⁴⁹. En outre, les usages précé-

⁴¹ Frontenac au ministre, 02/11/1672, *RAPQ pour 1926-27*, 15; Denonville au ministre, 13/11/1685, AN, C11A, vol. 7, fol. 106; Mémoire de l'intendant Jean Bochart de Champigny (1687-1702), 20/10/1699, AN, C11A, vol. 17, fol. 101.

⁴² Frontenac au ministre, 2/11/1672, 13/11/1673 et 6/11/1679, *RAPQ pour 1926-27*; Denonville au ministre, 13/11/1685, AN, C11A, vol. 7, fol. 106—les mentions « à la française » proviennent des archives citées.

⁴³ De Meulles, 12/11/1682, AN, C11A, vol. 6, fol. 88. Denonville au ministre, 13/11/1685, AN, C11A, vol. 7, fol. 106.

⁴⁴ Duchesneau au ministre, 13/11/1681, AN, C11A, vol. 5, fol. 290; De Meulles au ministre, 12/11/1682, AN, C11A, vol. 6, fol. 87-88; De Meulles au ministre, 4/11/1683, AN, C11A, vol. 6, fol. 193; De Meulles au ministre, 12/11/1684, AN, C11A, vol. 6, fol. 401.

⁴⁵ De Meulles au ministre, 4/11/1683, AN, C11A, vol. 6, fol. 194.

⁴⁶ Frontenac au ministre, 1677, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754)*, éd. Pierre Margry (Paris, 1876-86), 1:319.

⁴⁷ Duchesneau au ministre, 13/11/1681, AN, C11A, vol. 5, fol. 291; De Meulles au ministre, 4/11/1683, AN, C11A, vol. 6, fol. 193.

⁴⁸ Sous l'Ancien Régime, au moins 85 pour cent de la population française (laquelle comptait une vingtaine de millions de personnes) était paysanne—voir Pierre Goubert et Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, 2 tomes (Paris, 1984), 1:34, 50.

⁴⁹ Jacques Mathieu, « Province de France, 1663-1700 », dans *Histoire du Québec*, éd. Jean Hamelin (Saint-Hyacinthe, PQ, 1977), 138. Au dix-huitième siècle, l'illettrisme restait très fort

demment décrits étaient loin de représenter le quotidien des paysans français : les habitations paysannes étaient souvent extrêmement rudimentaires, dépourvues d'aération comme dans les chalets pyrénéens ou très grossièrement construites⁵⁰; la sédentarité n'empêchait pas une certaine mobilité, laquelle était de plus en plus durement condamnée en France au motif de vagabondage⁵¹; l'indolence des paysans, l'oisiveté et la débauche étaient régulièrement dénoncées par les intendants des provinces—les paysans auraient été laborieux là où la terre était aride et oisifs là où elle était fertile⁵². Les provinciaux étaient même crédités de préjugés différents en fonction de leur pays d'origine : en 1664, Monseigneur Laval, évêque du Canada, encouragea l'émigration des Normands, des Percherons, des Picards et des Parisiens au motif qu'ils « sont dociles, laborieux & industrieux, & qui ont beaucoup plus de Religion »; au contraire, « les gens pris [embarqués] de la Rochelle sont la plus-part de peu de conscience & quasi sans religion, faineants & tres-lasches au travail, & tres-mal-propres pour habituer un païs, trompeurs, debauches, blasphémateurs »⁵³. La crainte du protestantisme n'expliquant pas totalement la condamnation des Rochellois—moins d'un dixième de la population était huguenote—, les catholiques de la Rochelle étaient les destinataires directs de ces invectives⁵⁴.

Le discours de l'identité nationale étant un discours d'unité et d'uniformité, la diversité socioculturelle de la France du dix-septième siècle semble ainsi délibérément gommée afin de présenter un portrait normatif et idéalisé des Français. Il témoigne de ce que les Français devaient être en Nouvelle-France et de ce qu'ils auraient dû être dans l'ancienne France. La coïncidence de ces valeurs avec celles de la culture bourgeoise est par ailleurs frappante—l'origine bourgeoise des intendants explique peut-être cette similitude. Ces mœurs n'avaient, en outre, rien de spécifiquement françaises; on les retrouvait dans d'autres pays européens au dix-septième siècle. C'est au contact des Amérindiens—des non Européens—qu'elles acquéraient leur spécificité française. La rencontre avec ces peuples américains radicalement—ou supposément—différents dans leurs attitudes et usages conduisit les

puisque 60,8 pour cent des personnes traduites devant les tribunaux ne savaient pas signer leurs noms (André Lachance, *Crimes et criminels en Nouvelle-France* [Montréal, 1984], 151).

⁵⁰ Bourguet, « Le sauvage, le colon et le paysan », 245–46.

⁵¹ Bronislaw Geremek, *Les fils de Caïn : Pauvres et vagabonds dans la littérature européenne du XVIe au XVIIe siècle* (Paris, 1991).

⁵² Louis Trénard, éd., *Les mémoires des intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne (1698)* (Paris, 1975), 45.

⁵³ « Pour le secours qu'il plaist au Roy donner au Canada l'an 1664 », AN, C11A, vol. 2, fol. 95. Ce mémoire anonyme fut attribué par Colbert à Laval (Choquette, *Frenchmen into Peasants*, 142).

⁵⁴ Choquette, *Frenchmen into Peasants*, 142.

colonisateurs français non seulement à percevoir leur différence culturelle mais aussi à construire leur identité autour de cette différence.

La politique de francisation répondait à une vision paternaliste des Amérindiens. Comme des enfants, ces derniers devaient être éduqués pour être amenés à la vie civile. Cette entreprise d'éducation reposait sur la croyance générale en la sauvagerie des autochtones et en la malléabilité de leurs caractères. Il était entendu que les autochtones devaient quitter leur société sauvage pour une société policée et ainsi se conformer à l'inévitabilité du développement historique⁵⁵. Le préjugé culturel en fonction duquel étaient perçus les Amérindiens crédita la culture française d'une supériorité que l'on fit rejaillir sur cette identité française en construction. Aussi longtemps qu'il fut estimé faisable de transformer les Amérindiens en Français, les autorités coloniales ne virent rien à redire à l'acceptation par les colons de pratiques indigènes. Leur optimisme quant à leur supériorité culturelle permettait l'ouverture à des usages autres puisqu'ils facilitaient l'adaptation des colons à un nouvel environnement. Ainsi, il était bon que les colons imitassent les Amérindiens en développant leur endurance et leur vaillance militaire. Il était bon qu'ils adoptassent les vertus martiales que l'on reconnaissait chez les Amérindiens, hommes naturels s'il en était — ces vertus, les Européens croyaient les avoir perdues à cause de la corruption de leurs mœurs et du progrès des techniques.

Cette ouverture était également motivée par la confiance des autorités civiles et religieuses en la bonne moralité des colons. Selon un prêtre sulpicien (l'abbé Fénelon probablement), « Les françois mennent a la verite une vie plus reglee pour lordinaire en ce pais la quan France ». Les colons auraient été plus dévots grâce aux soins des missionnaires, ainsi que plus honnêtes grâce à la ferme justice appliquée par l'intendant⁵⁶. A son tour, le gouverneur général Frontenac loua ce « monde enfant » qu'était la colonie, laquelle, « bien moins sauvage que je ne pensois », recélait de trésors cachés⁵⁷.

Dès les années 1670, quelques voix commencèrent toutefois à dénoncer des éléments de corruption dans la communauté coloniale, en la personne des coureurs de bois — nom donné aux colons qui s'enfonçaient dans les bois pour acheter aux chasseurs et commerçants amérindiens leurs fourrures. Le sieur Patoulet, secrétaire de l'intendant Talon, pria le roi, en 1672, de défendre à ces hommes de prendre part à la traite des fourrures au motif qu'ils avaient des mœurs corrom-

⁵⁵ Anthony Pagden, *The Fall of Natural Man : The American Indian and the Origins of Comparative Ethnology* (Cambridge, 1982).

⁵⁶ Mémoire anonyme d'un prêtre sulpicien sur l'état du Canada, AN, C11A, vol. 3, fol. 211.

⁵⁷ Frontenac au ministre, 2/11/1672, AN, C11A, vol. 3, fol. 235.

pues : « Ces Volontaires sont gens Vagabons, qui ne se marient pas, qui ne travaillent jamais au défrichement des terres, qui doit estre la principale occupation d'un bon colon, et qui commettent une infinité de desordres par leur vie licensieuse et Libertine. Ces hommes viv[ent] tousjours a la maniere des sauvages [...] Leur avidité pour un gain qui ne leur profite pas, par leur desbauche, leur fait faire des indignités et des bassesses qui ruinent la bonne opinion que ces peuples [amérindiens] devraient avoir de nostre nation »⁵⁸.

En 1679, l'intendant Jacques Duchesneau avertissait à son tour ses supérieurs que « les esprits de ce pays [...] ont beaucoup de l'humeur sauvage qui est Légère, Inconstante et ennemie d'un travail assidu »⁵⁹. Presque dix ans plus tard, le gouverneur général René Brisay de Denonville rapportait que « les enfans du pays sont Eslevez en sauvages et Indisciplinables comme Eux »⁶⁰ : « on a traité de gentillesse et de plaisanterie une façon de se mettre en habits de sauvages tout nuds, non seulement aux jours de carnaval, mais a tous les jours de regal et de debauche. toutes ces manieres ne tendent qu'a entretenir Les jeunes gens dans l'esprit de vivre en Sauvages, et de se communiquer avec Eux, et d'estre Eternelement Libertins comme eux. Je ne sçauerois Monseigneur assez Vous exprimer L'atrait que tous les jeunes gens ont pour cette vie de sauvages qui est de ne rien faire, de ne se contraindre pour rien, de suivre tous ces mouvements et de se mettre hors de la Correction »⁶¹.

« Faire l'indigène », pour de vrai ou pour de faux, devenait dangereux, l'expérience montrant la fragilité des règles sociales et morales des colons face au monde supposément désordonné des « Sauvages ». Tous les ordres sociaux étaient touchés, ainsi que le montre le refus des jeunes gens des plus considérables familles du Canada de respecter l'édit royal de 1696 interdisant le commerce des fourrures dans l'Ouest de la colonie. Le gouverneur général Frontenac expliqua alors cette insubordination des jeunes gens du Canada par « cette humeur inquiète qui leur est commune avec les Sauvages »⁶².

L'acculturation des colons était-elle telle que les autorités coloniales le croyaient ? Si l'on se reporte aux traditions des gentilshommes français, on se rend compte que le fossé culturel entre ces colons et les Amérindiens était moins large qu'il n'y paraissait. Des gentilshommes-soldats émigrés au Canada au dix-septième siècle, Louise Dechêne

⁵⁸ Mémoire du Sr. Patoulet au ministre, 25/01/1672, AN, C11A, vol. 3.

⁵⁹ Duchesneau au ministre, 20/11/1679, AN, C11A, vol. 5, fol. 51.

⁶⁰ Denonville au ministre, 10/08/1688, AN, C11A, vol. 10, fol. 66.

⁶¹ Ibid., 13/11/1685, AN, C11A, vol. 7, fol. 90.

⁶² Frontenac au ministre, 25/10/1696, *RAPQ pour 1928-29* (Québec, 1929), 314.

rapporte qu'ils valorisaient « la tradition chevaleresque où le courage individuel tout autant que le brigandage sont le quotidien du guerrier. Les valeurs qu'ils apportent pour tout bagage sont si près de celles qui ont cours dans la société indienne qu'au lieu d'influence, il faudrait parler de rencontre »⁶³. Au Canada, les premiers gentilshommes français pouvaient utiliser les lenteurs de la transposition du pouvoir monarchique pour tenter de faire revivre les idéaux de la noblesse féodale—noblesse indépendante de la monarchie et régie par les notions d'honneur et de don. Pour ces hommes et pour leurs enfants—cette jeunesse oisive, indisciplinée et libertine, selon le gouverneur Denonville—, les faiblesses de l'emprise monarchique, ajoutées à la découverte d'un environnement culturel amérindien proche, leur permettaient de s'émanciper relativement des contraintes sociales et de retrouver les idéaux d'une vie oisive et libre où la chasse, les courses en forêt et la guerre occupaient une place déterminante. Denonville avait bien pris la mesure d'une telle émancipation lorsqu'il fustigeait les « Gentilhommes, ou [autres jeunes gens] qui se sont mis sur le pied de le vouloir estre soit par faineantise ou par vanité n'ayans aucune ressource pour subsister que les bois, car n'estans pas acoutumes a tenir la charue la pioche et la hache, toute Leur ressource n'étant que leur fuzil, il faut qu'ils passent leurs vies dans les bois, ou ils n'ont n'y Curez qui les gênent, ny Peres ny Gouverneurs qui les Contraignent »⁶⁴.

Qui étaient ces autres jeunes gens voulant jouer, selon Denonville, au gentilhomme ? Des colons du commun assurément, en lesquels le gouverneur reconnaissait difficilement ces paysans français décrits auparavant par les administrateurs de la colonie. La fainéantise qui leur était reprochée s'expliquait par leur réticence à défricher la terre et se faire cultivateurs. Délaisser le travail de la terre pour les courses dans les bois témoignait, pour les autorités, de la corruption des mœurs coloniales. Les historiens ont jusqu'ici partiellement validé cette analyse (la condamnation morale exceptée) en insistant sur la similitude de certaines mœurs paysannes françaises avec celles des Amérindiens⁶⁵. Or, si l'on considère l'origine sociale des émigrants des dix-septième et dix-huitième siècles, on relève une sous-représentation flagrante des paysans au profit d'émigrants d'origine urbaine et extérieurs au travail agricole. Si 41 pour cent de ces émigrants étaient des paysans (26,6 pour cent) et laboureurs (14,3 pour cent), 59 pour cent d'entre eux

⁶³ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle* (Montréal, 1974 ; réédit. 1988), 49–50.

⁶⁴ Denonville au ministre, 13/11/1685, AN, C11A, vol. 7, fol. 90.

⁶⁵ Voir, par exemple, Bourguet, « Le sauvage, le colon et le paysan », 250.

étaient des artisans (43,7 pour cent), des bourgeois (12,5 pour cent) et des nobles (3 pour cent)⁶⁶. Les origines et occupations urbaines de ces colons expliquent ainsi leur forte réticence à se consacrer à l'agriculture au profit d'une activité marchande. Les condamnations réitérées des autorités coloniales à l'encontre des colons indiqueraient-elles leur méconnaissance du passé de leurs nouveaux administrés ? Il est probable que ce passé n'avait pas d'importance aux yeux de dirigeants pour qui les colons devaient s'astreindre à tout type de travail requis. Le reproche d'oisiveté s'est en outre trouvé renforcé par le développement, amorcé dès le seizième siècle, d'idées exaltant le travail. Il était couramment admis que l'oisiveté engendrait toutes sortes de vices parmi les humbles et que le travail était pour eux à la fois un devoir social et une obligation religieuse — travailler permettait de faire son salut⁶⁷.

Colons des villes et des champs avaient en commun avec les Amérindiens des pratiques sociales que leur nouvel environnement allait favoriser. La chasse, largement pratiquée par les paysans français bien qu'elle fût condamnée sous le nom de braconnage, était autorisée au Canada pour le menu peuple. Dans l'ancienne France cependant, les seigneurs possédaient généralement le monopole de la chasse et de la pêche, ainsi que de la vente de leurs produits. Les courses dans les bois, ensuite, s'apparentaient à la mobilité dont faisait preuve le petit peuple précarisé — cette mobilité des Amérindiens, des colons, des paysans et des ouvriers français était assimilée à de l'errance. La condamnation des pratiques populaires, voire leur criminalisation pour quelques-unes, étaient l'une des raisons pour lesquelles elles étaient très lentement abandonnées dans le royaume. Dans le même temps, l'insistance des autorités religieuses — Contre-Réforme oblige — puis civiles à réformer les mœurs des peuples, allait dans le sens d'une plus grande dénonciation de pratiques populaires toujours plus suspectes⁶⁸. Cette moralisation « exprime le rêve des laïcs et des clercs humanistes, érasmien, calvinistes et catholiques, pour une société d'essence urbaine, civilisée, policée et harmonieuse, travailleuse et pacifiée, préservée des malheurs de l'errance et de la tare habituelle des pauvres : orgueil et rébellion »⁶⁹.

La croyance fortement exagérée des officiels en l'acculturation des colons révèle bien plus les mentalités des dirigeants français que la

⁶⁶ Choquette, *Frenchmen into Peasants*, 37, 103.

⁶⁷ Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres : L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789* (Paris, 1971), 244; Gutton, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime* (Paris, 1981), 135.

⁶⁸ Bourguet, « Le sauvage, le colon et le paysan », 252. Plus généralement, voir Goubert et Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, 2:55-62, 75-99, 153-54.

⁶⁹ Goubert et Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, 2:96.

situation réelle des colons. Elle indique que l'identité coloniale en construction était à présent perçue par les autorités comme une maison assiégée. Il fallait donc la défendre. Pour cela, les relations entre colons et indigènes devaient être limitées et contrôlées autant que possible afin de réduire ce qui était perçu comme le risque d'ensauvagement des Français. Ce risque était d'autant plus grand qu'il devenait clair que la politique de francisation des Amérindiens était un échec. Les Amérindiens refusaient d'abandonner leurs valeurs et coutumes car ils ne se considéraient absolument pas inférieurs aux Français. Jusqu'en 1685, la francisation était officiellement encouragée par les autorités coloniales même si sa réalisation présentait des difficultés certaines. L'arrivée du gouverneur général Denonville en 1685, suivie de la révocation de l'intendant de Meulles un an plus tard, marqua toutefois un tournant majeur dans la poursuite de cette politique. Selon Denonville, la cohabitation interethnique, pourtant fondamentale dans le processus d'assimilation, devait être abandonnée au motif qu'elle corrompait colons et indigènes : « L'on a crue bien longtemps que l'aproche des sauvages de Nos habitations estoit un bien considérable pour acoutumer ces peuples a vivre comme Nous et a s'instruire de N[ot]re religion. [j]e m'aperçoy Monseigneur que tout le contraire en est arrivé car au lieu de les accoutumer a nos loys, [j]e Vous assure qu'ils nous communiquent fort tout ce qu'ils ont de plus mechant, et nous prennent eux mesmes que ce qu'il y a de mauvais et de vitieux en Nous »⁷⁰.

En accord avec le gouverneur, l'intendant Champigny affirmait l'incapacité générale à civiliser les Amérindiens et l'inanité d'un tel effort : « La difficulté de Civiliser les nations Eloignées par l'exemple que nous avons de ne voir presque pas un des sauvages qu'on a instruits au milieu de nous y rester, quoyque pris dans leur Enfance, est un préjugé Certain qu'on ny reussira pas [...], de sorte qu'il arrive plus ordinairement qu'un françois se fasse sauvage, qu'un sauvage devienne françois »⁷¹.

La prise de conscience de cet échec fut déterminante dans l'évolution de la perception des Amérindiens : d'abord regardés comme culturellement inférieurs, ils furent ensuite crédités d'une nature sauvage immuable que rien ne pouvait réformer. Le recours au préjugé racial permit de comprendre le refus des Amérindiens d'être assimilés et leur préférence pour un mode de vie supposément sauvage⁷².

L'échec de la francisation conduisit les autorités coloniales à rejeter

⁷⁰ Denonville au ministre, 13/11/1685, AN, C11A, vol. 7, fol. 90.

⁷¹ Mémoire de Champigny, 20/10/1699, AN, C11A, vol. 17, fol. 101.

⁷² Saliha Belmessous, « Reshaping Amerindians : Assimilation and Racialism in Seventeenth- and Eighteenth-Century French Colonial Policy », à paraître.

des pratiques et attitudes amérindiennes qu'elles avaient auparavant tolérées, voire encouragées. Ce faisant, elles rejetèrent l'acculturation et le métissage conçus, à présent, comme des instruments d'altération de l'identité coloniale. Aux abords des établissements coloniaux, la ségrégation des deux populations fut activement recherchée. Les autorités coloniales voulaient préserver la moralité des colons alors que les jésuites, grands promoteurs de cette politique, voulaient protéger leurs ouailles amérindiennes des comportements scandaleux des colons et empêcher que de l'eau-de-vie ne leur fût vendue.

Les autorités civiles cherchèrent également à empêcher toute transgression dont se rendrait coupable une jeunesse coloniale particulièrement attirée par la promesse de liberté identifiée dans la vie indigène. Les coureurs de bois représentaient un danger d'autant plus grand qu'ils vivaient plusieurs années dans l'Ouest, parmi les Amérindiens et presque en-dehors de tout contrôle social. « Nous sommes tous Sauvages »⁷³, revendiquaient-ils, heureux d'échapper à la subordination de leur société et voyant, à tort, dans la société algonquienne un monde licencieux et désordonné⁷⁴. L'exemple des déserteurs Ruter et Groslet parle de lui-même. Environ six ans après leur désertion d'une mission de découverte du Mississippi, un explorateur français nommé Henri Joutel les découvrit réfugiés dans le pays illinois, et vivant parmi plusieurs tribus. De Ruter, Joutel écrit qu'« Il sembloit qu'il y avoit dix ans qu'il estoit Sauvage : il estoit nu-pieds; il avoit pour tout habit une meschante couverture, que les Sauvages du canton [...] font avec des plumes de coq d'Inde et ajustent avec de petites ficelles [...] Mais ce que j'admiray surtout, c'estoit qu'il s'estoit fait piquer [tatouer] comme eux et marquer au visage, de sorte qu'il n'avoit presque rien de dissemblable à eux, sinon qu'il n'estoit pas si alerte. Pour la religion, c'estoit, je crois, ce qui l'embarrassoit le moins : cette vie libertine luy plaisoit assez ». Des deux hommes, Joutel écrit encore qu'« ils s'accommodoient fort bien avec les Sauvages, tant à cause de la vie molle et oisive, dans laquelle ils se plaisoient, que du libertinage des femmes, qui ne font pas grande difficulté de s'abandonner, pour peu qu'on les en presse ». Si, un temps, Groslet, le second déserteur, fit mine de céder aux instances de l'explorateur pour retourner ensemble dans la colonie, il se rétracta finalement⁷⁵. A la vie civile et servile, il préférait celle relativement libre qu'il menait chez ses hôtes.

⁷³ Inscription attribuée au déserteur Le Parisien par l'explorateur Cavalier de La Salle, c. 1680. Voir « Relation du voyage de Cavalier de La Salle, du 22 Août 1680 à l'automne de 1681 », dans *Découvertes et établissements des Français*, 2:133.

⁷⁴ White, *Middle Ground*, 58.

⁷⁵ Henri Joutel, « Voyage de M. de La Salle dans l'Amérique septentrionale en l'année 1685,

Ce type d'hommes épris de l'Ouest et de ses promesses supposées de plaisir représentait un grand souci pour les autorités françaises désireuses de les ramener au cœur de la colonie. D'année en année, le gouverneur Denonville se plaignait des coureurs de bois qui séjournaient dans l'Ouest « depuis plusieurs années sans vouloir descendre, ce qui a donné lieu à des désordres et abominations Infinies. Ces Gens [...] sont tous garçons, qui n'ont rien fait pour cultiver la terre. Tous les 8 jours ils espousent des Sauvages à la mode des Sauvages de ce pays-là [...] Ces Gens se prétendent Independans et maîtres sur leurs concessions ». « Il faudra travailler sur des mémoires pour discipliner nos gens, régler la traite [des fourrures] dans les rivières entre nos coureurs de bois, sans quoy ils se feront tous Sauvages et ruineront le commerce »⁷⁶.

La condamnation des coureurs de bois, récurrente sous la plume des administrateurs français, découlait en partie, mais pas seulement, du tournant politique opéré au début des années 1680 afin d'organiser l'activité économique de la colonie. Au dix-septième siècle, l'économie de la Nouvelle-France reposait sur le commerce des fourrures et la pêche hauturière. Avant 1681, la traite des fourrures mobilisait entre cinq cents et huit cents hommes dans les bois⁷⁷. Entre 1665 et 1670, la baisse des cours du castor avait précipité les hommes dans l'Ouest et conduit de nombreux aventuriers à rechercher fortune en pratiquant la traite. Le commerce des fourrures connaissait en effet une expansion extraordinaire et beaucoup essayaient d'en tirer profit, des dirigeants coloniaux au simple soldat. Bien que très favorable, la conjoncture ne nécessitait pourtant pas l'implication de tant de coureurs de bois. De plus, la plupart de ces hommes n'était pas accréditée auprès des marchands de la colonie; ils s'enfonçaient dans les bois sans expérience et avec trop peu de marchandises pour faire des affaires sérieuses; ils se dispersaient parmi les nations amérindiennes et se risquaient quelquefois jusque dans les colonies anglaises⁷⁸. En 1681, Colbert institua la pratique des vingt-cinq congés de traite afin de réglementer le commerce des fourrures dans l'Ouest, prévenir la surproduction et mettre fin aux désordres prévalant auparavant. Chaque congé permettait à trois hommes d'aller dans l'Ouest à la rencontre des chasseurs amérindiens. En réduisant le nombre de colons en voyage dans les bois—et donc absents de la colonie—, Colbert entendait structurer le commerce, développer l'agriculture et plus généralement diversifier l'économie

pour y faire un établissement dans la partie qu'il en avoit auparavant découverte », dans *Découvertes et établissements des Français*, 3:350–85.

⁷⁶ Denonville au ministre, 25/08/1687, AN, C11A, vol. 9, fol. 75.

⁷⁷ Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, 175.

⁷⁸ *Ibid.*, 173–76.

coloniale. Le contrôle a priori étroit des départs dans les bois n'allait pas se faire sans mal : les protestations des colons conduisirent les intendants à multiplier les dérogations; en outre, les détenteurs de permis multipliaient les départs. Les traiteurs indépendants continuaient de s'enfoncer dans les bois, malgré les condamnations officielles et les menaces de pendaison⁷⁹. Le système des congés fut alors aboli en 1696. Pour répondre à la déroute financière de la colonie, attribuée à la surproduction de fourrures, le roi ordonna l'arrêt de l'expansionnisme commercial vers l'Ouest. Les principaux postes militaires (et commerciaux) étaient abandonnés et le retour de tous les coureurs des bois dans la colonie ordonné. Les jeunes gentilshommes refusèrent de respecter l'édit royal et la traite continua avec la complicité du gouverneur général Frontenac.

Les relations entre colons et Amérindiens devant être soigneusement encadrées, les autorités interdirent progressivement les mariages mixtes. En 1709, le gouverneur général Philippe de Rigaud de Vaudreuil (1703–25) justifia, en ces termes, son hostilité à ce type d'unions : « il ne fault jamais mêsler un mauvais sang avec un bon, l'esperience que lon a en ce pays, que tous les francois [*sic*] qui ont epousé des sauvagesses sont devenûs libertins feneans, et d'une independance insupportable, et que les enfans quils ont en ont esté d'une feneantise aussy grande que les sauvages mesmes, doit empescher qu'on ne permette ces sortes de mariages [...] il semble que tous les enfans qui en naissent cherchent a faire toutes les peines possibles aux françois »⁸⁰.

Les conséquences des mariages mixtes étaient donc non seulement l'acculturation de l'époux français, au détriment de sa propre culture, mais aussi la perte des enfants au profit du clan de leurs mères (dans le cas d'Iroquoiennes). L'hostilité qu'auraient manifestée les métis à l'égard des Français marquait, une fois de plus, la faible prise de l'identité française face au monde « sauvage ». Au dix-huitième siècle, les autorités françaises finirent donc par interdire complètement ces unions décadentes afin de préserver les colons du désastre de la corruption morale et la France du déshonneur de ces mésalliances⁸¹. Au reste, un certain scepticisme, exprimé sous forme de mépris, commen-

⁷⁹ Pour une illustration de la vie hasardeuse menée par les coureurs de bois non accrédités jusque tard au dix-huitième siècle, voir Helen Hornbeck Tanner, « The Career of Joseph La France, Coureur de Bois in the Upper Great Lakes », dans *The Fur Trade Revisited*, éd. Jennifer S. H. Brown, W. J. Eccles et Donald P. Heldman (East Lansing, MI, 1994), 171–87.

⁸⁰ Gouverneur Vaudreuil et intendant Jacques Raudot (1705–11) au ministre, 14/11/1709, *RAPQ pour 1942–43* (Québec, 1943), 420.

⁸¹ Comte de Maurepas au gouverneur général Charles de Beauharnois (1726–47), 1735, AN, B, vol. 63, fol. 88—alors que les premières politiques de peuplement insistaient sur le métissage des colons avec les Amérindiens, les Français considérèrent très vite que les métis, pourtant

çait à marquer les esprits métropolitains quant aux nouvelles qualités acquises par les colons. S'ils avaient certes développé des qualités physiques remarquables au contact des Amérindiens, ils en auraient également acquises de déplorables telles que la dissipation, le goût de la vie errante, la vanité et la légèreté. Les observateurs français expliquaient pourtant différemment les raisons de telles mœurs. Au début du dix-huitième siècle, l'intendant Antoine-Denis Raudot (1705–10) attribuait ces mauvais penchants à l'ascendance controversée des colons : « pouvoit on esperer autre chose des peuples qui sont nez de peres et de meres faineantes ? Ce sont les soldats qui ont formé ce Pays avec ces filles, qui ayant vecu dans le desordre en France, ont inspiré à leurs enfans, au lieu de l'envie du travail, l'orgueil et la faineantise »⁸². Or, dès 1664, l'intendant Jean Talon avait mis en garde les autorités royales contre la tentation de faire passer des gens de peu de moralité au Canada. Militant en faveur du passage de « bons villageois et gens de travail », Talon rappelait combien « il est important dans l'établissement d'un païs, d'y jeter de bonne semence »⁸³. Ces préjugés à l'encontre des premiers colons du Canada allaient perdurer, bien que l'historien jésuite François-Xavier de Charlevoix remit en question leur bien-fondé. Selon

en nombre infime, posaient problème à la colonie. Bien que la question du métissage (cohabitation interethnique, mariages mixtes, statut légal des métis, etc.) eût été passionnante à développer, une telle étude dépasse le cadre d'un article centré sur le lien entre identité nationale et identité coloniale. En outre, j'ai récemment consacré une longue étude à la question du métissage en Nouvelle-France en l'inscrivant dans un contexte autrement plus adéquat, à savoir celui de l'émergence de l'idée de race dans la politique coloniale de la France—voir « Reshaping Amerindians ». Plusieurs études de grande qualité existent également sur la question : sur les mariages mixtes, les structures familiales, les arrangements domestiques et l'important rôle socio-économique des Amérindiennes, voir Sylvia Van Kirk, *Many Tender Ties : Women in Fur-Trade Society, 1670–1870* (Norman, OK, 1980); et Jennifer S. H. Brown, *Strangers in Blood : Fur Trade Company Families in the Indian Country* (Vancouver, BC, 1980); sur le métissage dans les colonies françaises périphériques, voir Thomas N. Ingersoll, *Mammon and Manon in Early New Orleans : The First Slave Society in the Deep South, 1718–1819* (Knoxville, TN, 1999); et Carl J. Ekberg, *French Roots in the Illinois Country : The Mississippi Frontier in Colonial Times* (Urbana, IL, 1998); sur l'histoire des métis, voir Marcel Giraud, *Le métis canadien : Son rôle dans l'histoire des provinces de l'Ouest* (Paris, 1945); sur la création d'une identité métisse au Canada, voir Olive P. Dickason, « From " One Nation " in the Northeast to " New Nation " in the Northwest : A Look at the Emergence of the Métis », dans *The New Peoples : Being and Becoming Métis in North America*, éd. Jacqueline Peterson et Jennifer S. H. Brown (Winnipeg, MB, 1985), 19–36.

⁸² Cité par Pierre Berthiaume dans François-Xavier de Charlevoix, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, éd. Pierre Berthiaume (Montréal, 1994), 2:962. Raudot exagère le rôle des soldats, seuls 30 pour cent des émigrants des dix-septième et dix-huitième siècles étant des militaires (Choquette, *Frenchmen into Peasants*, 112–13). L'officier Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, s'était déjà moqué, en 1703, du transport des « plus vicieuses Européennes » outre-mer pour peupler les nouvelles colonies (*Nouveaux voyages de Mr le baron de Lahontan dans l'Amérique septentrionale*, dans *Œuvres complètes*, éd. Réal Ouellet et Alain Beaulieu [Montréal, 1990], 1:266). Sur les Filles du roi, voir l'étude classique de Gustave Lanctôt, *Filles de joie ou Filles du roi : Etude sur l'immigration féminine en Nouvelle-France* (Montréal, 1952), à comparer avec la récente monographie d'Yves Landry, *Les Filles du roi au XVIIe siècle : Orphelines en France, pionnières au Canada* (Montréal, 1992).

⁸³ Jean Talon, cité dans « Pour le secours ».

lui, la corruption des mœurs coloniales résultait de l'abandon des belles qualités que les premiers colons tenaient de leur naissance dans le royaume. Les colons « seroient des hommes parfaits, si avec leurs vertus ils avoient conservé celles de leurs Ancêtres », commentait-il à l'issue de plusieurs séjours au Canada⁸⁴.

Alors qu'au dix-septième siècle le langage de l'identité française s'était défini à travers l'opposition entre les pratiques européennes et les usages amérindiens, nous assistons à la redéfinition des termes de cette opposition au siècle suivant. A partir de la seconde moitié du dix-huitième siècle notamment, les voyageurs français en Nouvelle-France se définissaient majoritairement par rapport aux colons. Même si les Amérindiens continuaient de représenter une étrangeté remarquable à leurs yeux, les colons étaient dorénavant perçus comme suffisamment différents pour empêcher que les visiteurs français pussent s'identifier à eux.

Durant la guerre de Sept-Ans, soit entre 1756 et 1760, de nombreux soldats furent envoyés au Canada combattre les forces britanniques. Cette période vit ainsi la rencontre de deux groupes solidement constitués, à savoir celui du corps d'officiers venus de France et les colons du Canada (officiers coloniaux et miliciens en particulier). Le gouffre entre les deux groupes était bien plus important qu'ils ne le croyaient. Rapidement les colons reprochèrent aux Français leur arrogance, leur fierté, la richesse et l'éclat de leur toilette et de leurs équipages. Quant aux Français, ils découvraient, surpris, que les colons étaient indéniablement différents d'eux, malgré de nombreux points communs⁸⁵. A lire la correspondance des officiers français, on reste étonné par la violence de leurs diatribes contre les colons plus qu'envers les Amérindiens. Ces derniers étaient des Sauvages, soit, l'affaire en était décidée. Mais que penser des colons ? Il était difficile de toujours voir en eux des Français et on s'interrogeait sur les raisons de ce changement.

Que les colons fussent différents étaient après tout prévisible et compréhensible si l'on se remémore la théorie des climats que les penseurs des dix-septième et dix-huitième siècles discutaient sans relâche—les climats influeraient sur les mœurs des hommes et seraient la raison des contrastes observés entre les différentes provinces françaises. Les colons ne pouvaient donc qu'être différents des Picards,

⁸⁴ Charlevoix, *Journal*, 1:404.

⁸⁵ Pour une comparaison avec les colonies caribéennes, voir Pierre Pluchon, éd., *Histoire des Antilles et de la Guyane* (Toulouse, c. 1982), 163–65, 186–90, 215–18—alors que les Français faisaient montre de dédain voire de mépris envers les Créoles, ces derniers ne cachaient pas l'hostilité que leur inspiraient les métropolitains envoyés administrer la colonie.

des Auvergnats et autres provinciaux de France, lesquels étaient eux-mêmes différents les uns des autres⁸⁶. Pourtant, cette différence n'allait pas de soi pour les officiers débarqués. L'environnement naturel des colons n'était, en effet, pas n'importe lequel. La Nouvelle-France n'était pas la France grandement déboisée qu'ils venaient de quitter. Or, les forêts du Canada étaient doublement périlleuses pour l'Européen : la forêt était, dans l'imaginaire médiéval et moderne, un lieu périlleux pour l'homme car, peuplée d'animaux sauvages et d'hommes vivant aux marges de la société humaine (ermites, bandits), on n'y rencontrait que la solitude et l'errance⁸⁷. En outre, le Canada était habité par des peuples en lesquels les métropolitains continuaient de voir des « Sauvages », et leur contact était potentiellement dangereux. En 1759, l'officier Louis-Antoine de Bougainville observait que « L'air qui nourrit les Sauvages, leur exemple, ces déserts [forêts] immenses, tout inspire, tout offre l'indépendance »⁸⁸. Compte tenu de l'action décisive de l'environnement naturel sur les hommes, il n'était pas besoin d'aller loin pour expliquer les changements survenus dans les mœurs des colons.

Aux yeux des Français, l'ensauvagement des colons, cette « régression toujours possible d'individus ou de groupes transplantés dans un environnement hostile et séparé de leur histoire »⁸⁹, semblait ainsi avoir eu lieu. Moins dramatique que les voyageurs du seizième siècle ne l'avaient appréhendé — témoin la relation, par l'avocat-explorateur Marc Lescarbot, de l'histoire des colons de l'île de Sable⁹⁰ —, cet ensauvagement était toutefois suffisant pour reconnaître dans les colons une identité différente de celle qui s'était progressivement formée en France. Leur exclusion de cette identité était d'ailleurs marquée par l'utilisation presque générale du terme *Canadien*, du Canada donc et

⁸⁶ Pour un détail de ces différences telles qu'elles étaient relevées par les intendants, voir Trénard, *Mémoires des intendants*, 43–45.

⁸⁷ Jacques Le Goff, « Le désert-forêt dans l'Occident médiéval », dans *L'imaginaire médiéval* (Paris, 1985), 59–75.

⁸⁸ Louis-Antoine de Bougainville, *Ecrits sur le Canada : Mémoires-journal-lettres*, éd. Roland Lamontagne (Sillery, PQ, 1993), 59.

⁸⁹ Frank Lestringant, « Le Français ensauvagé : Métissage et échec colonial en Amérique (XVI^e–XVII^e siècles) », dans *Littérature-Histoire*, tome 1 de *Métissages*, éd. Jean-Claude Marimoutou et Jean-Michel Racault (Paris, 1992), 214.

⁹⁰ Selon Marc Lescarbot, un groupe de colons participant à l'expédition du marquis Mesgouez de la Roche fut débarqué en 1598 sur l'île de Sable, au large de la Nouvelle-Ecosse. Ces quelques cinquante hommes restèrent seuls pendant plusieurs années, vivant des faibles ressources de l'île et finirent par se rebeller contre leur capitaine en 1602. Lorsqu'on les retrouva, seuls onze d'entre eux avaient survécu. Leur aspect ne manqua pas de surprendre car ils étaient vêtus de peaux de loup de mer. « Voilà », conclut Lescarbot, « comme les peuples Sauvages se sont formés. Et qui eût laissé là perpétuellement ces hommes avec nombre de femmes, ils fussent (ou leurs enfants) devenus semblables aux peuples de la Nouvelle-France, et eussent peu à peu perdu la connoissance de Dieu » (*Histoire de la Nouvelle-France* [1612, réimp. Paris, 1866], 20–21).

non plus de France, pour les désigner. Ce changement de désignation est, en même temps, révélateur de la mutation vécue par les colons. Devenus Canadiens, c'est-à-dire « Créoles du Canada »⁹¹, les habitants français de la colonie française n'étaient plus vraiment des colons. Ils n'étaient plus vraiment des Français vivant outre-mer non plus; ils étaient devenus des Canadiens, c'est-à-dire des habitants du Canada et de cette terre américaine à laquelle ils étaient accrochés. Dans les colonies britanniques, en revanche, l'opposition entre soldats métropolitains et coloniaux était peut-être loin d'être aussi marquée. Les coloniaux étaient désignés par le terme technique *militia*, *Americans* n'apparaissant que de manière très exceptionnelle⁹².

Pour les officiers français, la mutation subie par les colons était complexe car elle n'était pas que négative. Ainsi, ils reconnaissaient, à l'instar de l'intendant Gilles Hocquart (1729–48), que les Canadiens n'avaient « point l'air grossier et rustique de nos paysans de France »⁹³. A son tour, Bougainville notait que « Les simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France ». La raison ? « Cela vient de ce qu'ils ne payent aucun impôt, de ce qu'ils ont droit d'aller à la chasse, à la pêche, et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance »⁹⁴. En jouissant de privilèges économiques assez similaires à ceux des nobles français, les paysans canadiens auraient cultivé une fierté, une ouverture d'esprit et des qualités physiques absentes chez leurs pareils métropolitains. Les officiers français relevaient que si l'environnement prêtait au mouvement, à l'exercice et à la découverte, il restait, en revanche, néfaste à la culture des terres⁹⁵. Les profits tirés du commerce des fourrures, ajoutés à l'influence des valeurs amérindiennes, auraient maintenu les colons dans un état de fainéantise inimaginable⁹⁶. Uniquement préoccupés de courses dans les bois et

⁹¹ Charlevoix, *Journal*, 1:234.

⁹² Berthet, *Seigneurs et colons*, 193.

⁹³ Hocquart, mémoire non signé, c. 1737, Archives Publiques du Canada (APC), C11A, vol. 67, fol. 41.

⁹⁴ Bougainville, *Ecrits sur le Canada*, 95–96. Les colons du Canada bénéficiaient d'un régime fiscal privilégié puisqu'ils étaient exemptés du paiement de certains impôts dont devaient s'acquitter les Français. Toutes les tentatives royales pour imposer plus lourdement la colonie échouèrent du fait de l'hostilité des Canadiens et de l'inertie des autorités coloniales, lesquelles étaient peu désireuses d'engager un bras de fer avec leurs administrés. Sur ce sujet, voir Berthet, *Seigneurs et colons*, 172–77. Sur les obligations et taxes acquittées par les colons, voir Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français* (Montréal, 1994).

⁹⁵ Hocquart, mémoire, c. 1737, APC, C11A, vol. 67, fol. 41. Bougainville, *Ecrits sur le Canada*, 95–96.

⁹⁶ Charlevoix, *Journal*, 1:305; Louis Franquet, *Voyages et mémoires sur le Canada* (Montréal, 1974), 153.

hostiles à tout travail assidu et réglé, les colons auraient, en « respirant un air imprégné d'indépendance », basculé dans le monde « sauvage »⁹⁷.

Pour les officiers français, les Canadiens se rapprochaient dorénavant plus des Amérindiens que des Français. On commentait tout d'abord l'adoption de produits amérindiens dans leur vie quotidienne—l'ingénieur Louis Franquet s'est étendu, par exemple, sur l'usage de « souliers sauvages » par les colons durant l'hiver⁹⁸. On revenait également à l'envi sur leur indiscipline et leur insubordination⁹⁹, que l'on expliquait par l'éducation donnée aux enfants : « on les élève à peu près comme les Sauvages, qui ne reprennent jamais leurs enfants et leur laissent une entière liberté [...] C'est cet affranchissement de toute sorte de gêne et cette facilité que les Canadiens trouvent parmi les Sauvages, qui les débauchent et les engagent à courir avec eux les bois, et à vivre comme eux »¹⁰⁰.

La condamnation de la jeunesse canadienne, récurrente sous la plume des officiers français des dix-septième et dix-huitième siècles, indique un net décalage entre les manières sociales métropolitaines et coloniales. Alors que les élites françaises exaltaient l'obéissance à l'autorité ainsi que le respect de la hiérarchie des statuts sociaux, le Canada se distinguait par un mode de relations sociales moins rigide. L'assouplissement des liens sociaux dans la colonie a ainsi provoqué la réprobation des autorités françaises¹⁰¹.

Dans le sillage de ce reproche, l'officier Poulariès relevait la plus grande similarité du caractère des Canadiens avec celui des Amérindiens plutôt que des Français : « Ils sont peu économes et prévoyants, aimant la liberté et l'indépendance et les éloges, et sachant se faire valoir. Ils supportent la faim et la soif avec patience, plusieurs s'étant formés dès l'enfance à imiter les sauvages pour lesquels ils ont avec raison une estime singulière, et s'efforçant à s'en faire estimer et à leur plaire. Plusieurs parlent leur langue ayant passé une partie de leur vie avec eux dans les postes »¹⁰².

Cette familiarité entre les Canadiens et les Amérindiens était telle

⁹⁷ Charlevoix, *Journal*, 1:256–57; Bougainville, *Ecrits sur le Canada*, 95–96, 159, 324.

⁹⁸ Franquet, *Voyages*, 131.

⁹⁹ Bougainville, journal, 17/08/1757, *RAPQ pour 1923–24* (Québec, 1924), 303; Bougainville à Mme de Séchelles, 20/02/1758, *Ecrits sur le Canada*, 422; chevalier de La Pause, *RAPQ pour 1933–34* (Québec, 1934), 163; Montcalm au ministre, 12/06/1756, *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis* (Québec, 1885), 25.

¹⁰⁰ Louis-Guillaume de Parscau du Plessix, « Journal de la campagne de *La Sauvage* », dans *RAPQ pour 1928–29*, 225.

¹⁰¹ Peter N. Moogk, « *Les petits sauvages : The Children of Eighteenth-Century New France* », dans *Childhood and Family in Canadian History*, éd. Joy Parr (Toronto, 1992), 42.

¹⁰² « Relation de Mr Poulariès envoyée à Mr le Marquis de Montcalm, août 1757 », *RAPQ pour 1931–32* (Québec, 1932), 67.

qu'elle plaçait définitivement les colons en-dehors du monde civilisé européen. Ainsi, rapporte l'officier Bougainville, les Canadiens ne montraient aucune humanité à l'égard des prisonniers britanniques ou des réfugiés acadiens alors que, « accoutumé comme je le suis à la façon des Européens », l'officier français espérait plus de commisération de leur part¹⁰³. « Quel pays ! Quelles mœurs ! », se plaignait-il alors. Sa révolte était encore plus grande contre l'insensibilité des Canadiens face aux tortures pratiquées par les Amérindiens sur leurs prisonniers¹⁰⁴. Il est vrai que les officiers des troupes de la Marine (ces troupes étaient stationnées dans la colonie dont elles assuraient la protection) ne s'offusquaient guère, du moins par écrit, des tortures infligées par les Amérindiens à leurs prisonniers. Comment l'auraient-ils pu seulement puisque, depuis 1690, eux-mêmes faisaient torturer et tuer leurs prisonniers de guerre indigènes¹⁰⁵ ? Ils s'étaient familiarisés avec de tels spectacles alors que, les progrès de la sensibilité aidant, les officiers de l'armée régulière étaient épouvantés par ce qu'ils découvraient¹⁰⁶.

Face aux « coupables compromissions » (pour reprendre les mots de Bougainville) des Canadiens, une solidarité inattendue envers les soldats britanniques s'était alors exprimée¹⁰⁷. A la férocité des Amérindiens et l'insensibilité des Canadiens, les officiers français opposèrent l'humanité et la civilité des manières européennes, y compris en temps de guerre. Le général Montcalm se proposa d'« œuvrer pour que la guerre se fasse avec toute l'humanité possible » : « Toutes nos insinuations auprès de nos sauvages tendent à la même fin, et pour les engager à préférer de faire des prisonniers, et abolir, s'il était possible, la barbare et ancienne coutume de lever des chevelures, on leur paye un très haut prix des prisonniers »¹⁰⁸—quoiqu'en dise Montcalm, les chevelures rapportées par les guerriers amérindiens leur furent payées jusqu'à la fin de la guerre. Incapables d'imposer à leurs alliés indigènes, de même qu'aux troupes coloniales, les règles militaires européennes, les Français exprimèrent leur désarroi en faisant preuve de toujours plus de compassion envers les prisonniers britanniques. Ainsi, lors de la prise du fort Chouaguen (Oswego) en août 1756, une garde fut éta-

¹⁰³ Bougainville, journal, 17/08/1757, *RAPQ pour 1923-24*, 304.

¹⁰⁴ Ibid., 316, 349.

¹⁰⁵ Lahontan, « Nouveaux voyages », dans *Œuvres complètes*, 482; White, *Middle Ground*, 80n56.

¹⁰⁶ Sur l'évolution des mœurs militaires, voir André Corvisier, *Le soldat*, tome 1 de *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul* (Paris, 1964), 73, 80. Sur l'effroi ressenti par les officiers français, voir François de Lévis, *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis* (Montréal, 1889-95), 1:87, 98, 102; 2:145, 395; Louis-Joseph de Montcalm, *ibid.*, 7:318; et Bougainville, journal, 20/09/1756, *RAPQ pour 1923-24*, 228.

¹⁰⁷ Bougainville, journal, août 1757, *RAPQ pour 1923-24*, 303-4.

¹⁰⁸ Montcalm, *Collection des manuscrits*, 4:248.

blie afin de protéger les soldats britanniques lors de leur reddition et ainsi « empêcher la violation de la capitulation »¹⁰⁹. Il faut dire, au passif de Montcalm, que les guerriers amérindiens ne comprenaient pas l'incohérence d'un général qui les invitait à combattre les Britanniques en leur promettant les récompenses traditionnelles (butin, prisonniers, scalps) puis accordait aux ennemis des conditions de capitulation extrêmement généreuses — comme cela commençait de se faire en Europe¹¹⁰. La capitulation du fort William Henry, en août 1757, donna lieu à des scènes similaires. Avant même l'engagement des combats, Montcalm avait fait dire au commandant britannique du fort que « l'humanité l'obligeoit à l'avertir, qu'une fois nos batteries établies et le canon tiré, peut-être ne serait-il plus en notre pouvoir d'arrêter la cruauté d'une foule de sauvages de tant de nations différentes »¹¹¹. Le front des Européens, possédant un « cœur humain », devait se constituer contre les « monstres », « grands ant[h]ropophages » avec lesquels ils étaient pourtant alliés¹¹². On s'entendit alors pour renvoyer nuitamment les soldats anglais dans leurs colonies contre leur parole de ne pas combattre pendant dix-huit mois, au lieu de les faire emprisonner par les forces franco-amérindiennes; les officiers étaient même autorisés à emporter tous leurs biens¹¹³. Concrètement, une telle entente ne signifiait rien d'autre qu'une trahison envers les Amérindiens puisque le général les flouait des fruits de leur victoire commune en leur refusant tout trophée de guerre. Le départ des Britanniques provoqua la fureur des guerriers amérindiens et des violences s'ensuivirent contre les militaires et civils encore présents dans le fort¹¹⁴. L'hostilité des officiers coloniaux aux articles de la capitulation, leur incapacité à arrêter les violences et pillages, leur encouragement supposé de telles violences, n'étaient pas sans provoquer la colère des officiers français. Cupides au possible, ils auraient excité les Amérindiens contre les Britanniques afin de récupérer leurs butins de guerre¹¹⁵.

La solidarité des officiers français envers les officiers britanniques reposait sur leur rejet des pratiques américaines (amérindiennes et canadiennes) et leur identification avec des attitudes européennes que les Britanniques étaient supposés partager¹¹⁶. Cette appartenance euro-

109 Ibid., 7:99, 318.

110 Ian K. Steele, *Betrayals: Fort William Henry and the « Massacre »* (New York, 1990).

111 Montcalm, *Collection des manuscrits*, 7:278.

112 Montcalm, 1757, Archives du Séminaire de Québec, Canada, polygraphie 18, 7n63.

113 Bougainville, journal, août 1757, *RAPQ pour 1923-24*, 301.

114 Steele, *Betrayals*, 184-85.

115 Bougainville, journal, août 1757, *RAPQ pour 1923-24*, 303-4.

116 Sur la découverte de l'idée européenne, voir John Hale, *The Civilization of Europe in the Renaissance* (New York, 1994), chap. 1; et J. G. A. Pocock, « Some Europes in Their History », dans

péenne aurait été marquée par l'usage de pratiques communes telles que les nouvelles règles militaires européennes, au contraire de l'« Amérique, [où] [...] la nécessité de se servir de sauvages empêche que le droit des gens ne s'y règle sur le même pied qu'en Europe »¹¹⁷. Cette solidarité envers les officiers britanniques illustre l'impossibilité des Français à s'identifier aux coloniaux en raison de leur basculement dans le monde « sauvage ». Une fois le colon — le compatriote, l'ami — perçu comme un ennemi, il devenait alors possible de se rapprocher de l'Anglais — l'ennemi traditionnel — si les circonstances s'y prêtaient (voir les redditions des forts Chouaguen et William Henry)¹¹⁸. Cette situation pour le moins étrange devint vite inconfortable pour tous, Français et Canadiens. Les officiers français perdaient rapidement leur enthousiasme pour la cause canadienne; ils s'interrogeaient sur leur capacité à protéger une terre qu'ils ne comprenaient pas et, surtout, dont ils se sentaient foncièrement étrangers. « Quel pays, mon cher frère, et qu'il faut de patience pour supporter les dégoûts qu'on s'attache à nous y donner. Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même », se lamentait encore Bougainville¹¹⁹.

Quant aux officiers canadiens, ils doutaient de la capacité des officiers métropolitains à défendre la colonie. Ils les jugeaient défaitistes et trop éloignés des réalités coloniales pour parvenir à bout de l'armée britannique. Cette crise de confiance trouvait son expression la plus dramatique dans la lutte constante opposant les plus hautes autorités militaires de la colonie, le gouverneur général Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial (1755–60), natif du Canada, et le lieutenant général français Louis-Joseph de Montcalm. Ces deux personnages n'eurent de cesse de s'opposer sur les stratégies et tactiques de guerre adéquates pour triompher des forces britanniques, griefs que reprirent à leur compte leurs entourages respectifs.

Les Canadiens se seraient d'autant plus singularisés des Français qu'ils auraient refusé de se soumettre réellement au roi en volant les caisses de l'Etat à qui mieux mieux. Non content d'être exonérés du

The Idea of Europe from Antiquity to the European Union, éd. Anthony Pagden (Cambridge, 2002), 55–71.

¹¹⁷ Montcalm, *Collection des manuscrits*, 7:318.

¹¹⁸ Sur l'hostilité des Français aux Anglais, voir Edmond Dziemmbowski, *Un nouveau patriotisme français, 1750–1770 : La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept Ans* (Oxford, 1998), 317–422; et Bell, *Cult of the Nation*, 43–46.

¹¹⁹ Bougainville à son frère, 7/11/1756, *Ecrits sur le Canada*, 394. Ces paroles eurent un succès considérable auprès des historiens qui les reprirent très souvent pour montrer l'existence d'une nation canadienne. Voir l'abbé Henri Raymond Casgrain, *Guerre du Canada, 1756–1760 : Montcalm et Lévis* (Québec, 1891), 1:167; Groulx, *Naissance d'une race*, 234; Frégault, *Civilisation de la Nouvelle-France*, 270; Frégault, *La guerre de la conquête* (Montréal, c. 1955), 99; et Berthet, *Seigneurs et colons*, 190.

paiement de l'impôt, tous, dénonçait Bougainville, du simple manutentionnaire au gouverneur général, auraient participé au pillage des richesses royales : « c'est ainsi que l'on sert le Roi dans cette colonie », concluait-il¹²⁰. Leur cupidité n'aurait eu que faire de l'allégeance qu'ils devaient à leur lointain souverain¹²¹.

Mauvais sujets, cruels et fiers, les Canadiens ne méritaient plus d'appartenir au royaume de France. Quelques années avant que leur sort ne soit militairement scellé, Bougainville prédisait, pessimiste, un « grand malheur pour ce pays; il périra victime de ses préjugés, de sa confiance aveugle, de la stupidité ou de la friponnerie de ses chefs »¹²². La violence de l'oracle reflétait plus que la simple mésentente entre les officiers français et canadiens quant à la conduite de la guerre. Elle témoignait surtout du détachement, doublé d'amertume, des officiers français à l'égard d'une terre devenue canadienne presque en catimini. Ces officiers commençaient à comprendre intuitivement que le changement d'environnement (physique, mais aussi social et économique) avait lentement commencé à modifier les représentations socioculturelles auxquelles s'identifiaient les Canadiens—cette différenciation indiquant la germination d'une nouvelle identité. Cette compréhension ne se faisait toutefois pas sans mal. Aux yeux des officiers, les colons—les élites plus encore que le menu peuple—se seraient rendus coupables d'une trahison d'ordre affectif. En se faisant Canadiens, en mettant à mal la croyance selon laquelle l'identité était quelque chose d'immuable, que l'on fût en France ou aux colonies, les colons auraient trahi les officiers envoyés par le roi pour les protéger des armées britanniques; ils auraient trahi la France, laquelle avait tellement investi matériellement et politiquement dans la colonie¹²³; ils auraient enfin trahi le roi en devenant plus attachés à leur terre qu'au royaume. La Nouvelle-France n'était plus vraiment la France pour les uns et peut-être pour

¹²⁰ Bougainville, journal, août 1757, *RAPQ pour 1923–24*, 302. Bougainville rapporte encore que « Mr de Montgolfier, grand vicaire, m'a dit que la plupart des pénitens croyaient que voler le Roi est peccadille, et que le Roi fait présent à Pâques de ce qu'on lui a pris » (« Journal de l'expédition d'Amérique », 9/05/1758, *Ecrits sur le Canada*, 278).

¹²¹ L'ironie de cette accusation est à souligner, à une époque où le plus grand escroc de la colonie est l'intendant François Bigot—voir Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français* (Montréal, 1948).

¹²² Bougainville, journal, août 1757, *RAPQ pour 1923–24*, 349.

¹²³ Selon Catherine Desbarats, l'économie canadienne, loin d'être uniquement soutenue par les dépenses royales, connaissait également, au dix-huitième siècle, un secteur privé dynamique en temps de paix. Les exigences matérielles de l'État en temps de guerre augmentaient le volume des dépenses publiques en même temps qu'elles déstabilisaient la croissance des échanges privés. Le rôle de l'État dans l'économie canadienne gagnerait donc fortement à être relativisé (« Les deniers du roi dans l'économie canadienne du XVIIIe siècle », dans *Vingt ans après « Habitants et marchands » : Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, éd. Sylvie Dépatie et al. [Montréal, 1998], 202).

les autres. La cession du Canada aux Anglais en 1763 pouvait alors être vécue par les officiers français comme la matérialisation de cette rupture entre les deux peuples.

La distance prise avec les métropolitains suggère-t-elle que les Canadiens s'étaient détachés du royaume ? L'absence de sources rend malheureusement l'examen de cette question difficile. Les journaux militaires dépouillés ignorent cette question au profit de considérations pratiques. En outre, la presse canadienne était inexistante avant 1764¹²⁴. Selon Thomas Wien, « entre l'attachement populaire au "pays" particulier et le détachement du royaume et de son souverain, il y a une marge, et peut-être des évolutions à première vue contradictoires. A bien des égards, la société coloniale ne devient-elle pas plus française tout en s'enracinant en Amérique ? Il y a fort à parier que le sentiment d'être sujets français ne se soit pas perdu au large de Terre-Neuve, et encore moins dans une colonie fière de devenir reconnaissable »¹²⁵. En outre, les similitudes culturelles (institutions, religion, coutumes, langage) existant entre la métropole et la colonie freinaient la formation d'une identité distincte, même si elle ne l'empêchait pas¹²⁶. Soit, mais combien de Canadiens retournèrent en France après les redditions de Québec et Montréal, voire après la signature du Traité de Paris en 1763, lequel autorisait le retour des colons dans le royaume¹²⁷ ? Si l'on en croit Mason Wade, lequel était soucieux de présenter une vision douce et réconciliatrice de la Conquête, « les soldats et fonctionnaires français, ainsi qu'une centaine de membres de la noblesse coloniale privés de la possibilité d'être soldat ou de faire la traite des fourrures, furent les seuls membres de l'élite à émigrer »¹²⁸. La cession du Canada à la Couronne britannique n'aurait pas bouleversé l'élite coloniale autant

¹²⁴ Ce fut grâce aux imprimeurs américains Brown et Gilmore que la *Gazette de Québec*, premier journal publié à Québec, vit le jour en 1764—voir André Beaulieu et Jean Hamelin, *1764–1859*, tome 1 de *La presse québécoise* (Québec, 1973); et Milada Vlach et Yolande Buono, *Catalogue collectif des impressions québécoises, 1764–1820* (Québec, 1984).

¹²⁵ Thomas Wien, « Introduction : Habitants, marchands, historiens », dans Dépatie et al., *Vingt ans après « Habitants et marchands »*, 14.

¹²⁶ La Conquête, en revanche, accéléra ce processus en accentuant le sentiment de différence ressenti par les Canadiens à l'égard de leur nouvelle métropole. D'autres coutumes et institutions, une autre religion, un autre langage permirent aux Canadiens de prendre conscience de l'originalité de leur propre culture (Dumont, *Genèse de la société québécoise*, 117).

¹²⁷ Après le traité de Paris, un petit nombre de Canadiens aurait émigré en Louisiane afin de fuir le nouveau régime britannique. Ils auraient rejoint des colons de la région de l'Illinois avec lesquels ils auraient fondé Saint-Louis en 1763. Ces Canadiens ignoraient, tout comme le gouverneur de la Louisiane, que la France avait cédé cette colonie au monarque espagnol. Ce n'est qu'en septembre 1764 que la nouvelle atteindra la Nouvelle-Orléans. Voir Alfred Olivier Hero Jr., *Louisiana and Quebec : Bilateral Relations and Comparative Sociopolitical Evolution, 1673–1993* (Lanham, MD, 1995), 126, 151–52.

¹²⁸ Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours* (Ottawa, 1963), 1:66. Wade oublie de préciser que ces émigrants étaient accompagnés de leurs familles, maisons et soldats.

que les habitants puisqu'on pouvait relever la présence de « 130 seigneurs, de cent gentilshommes et bourgeois, de 125 négociants, de 25 jurisconsultes et hommes de loi [...], de 25 à 30 médecins-chirurgiens, et des notaires en nombre presque égal »¹²⁹. La faiblesse de l'exode canadien a été récemment confirmée¹³⁰. Or, si l'on en croit d'autres études, ce ne serait pas moins de deux mille Français et Canadiens qui se seraient embarqués pour la France, parmi lesquels l'élite politique et militaire du pays. Les trois-quarts des troupes françaises (soit environ 1650 soldats et leurs officiers) ainsi que de nombreux ecclésiastiques seraient aussi partis¹³¹. En s'embarquant pour la France, ces hommes et ces femmes exprimaient leur indéfectible attachement au royaume. Ce royaume était leur patrie, quoi qu'en aient dit Bougainville et ses pairs, même s'il n'était plus, pour beaucoup, la terre de leurs aïeux. En rentrant, l'élite coloniale témoignait de sa « foi dans le roi, qui s'identifie dans le royaume ou peu s'en faut »¹³². Que ce sentiment monarchique ait pu se doubler de la recherche d'avantages matériels et sociaux dont l'obtention ou la conservation, au Canada, était devenue impossible du fait du nouveau pouvoir britannique, n'enlève rien à la force de l'attachement de ces émigrants pour la France. S'étaient-ils ensuite bien adaptés à la société française ou avaient-ils souffert du décalage entre leur vie passée et leur existence présente ? Les conditions socio-économiques étant bien plus avantageuses au Canada, l'ajustement à la manière de vivre française n'allait pas sans mal, ainsi que le montre l'exemple des Acadiens déportés en France après 1763¹³³—ou serait-ce les tentatives gouvernementales en faveur de leur envoi vers d'autres colonies telle que la Guyane qui aurait rendu leur intégration difficile ?

Quant au plus grand nombre canadien, il montrait, en restant, son attachement au Canada comme terre autonome de la France, et non plus comme son extension politique voire organique. Pour le petit peuple mais aussi les notables restés au Canada, la patrie était avant tout la terre des ancêtres. Les conditions économiques vécues par les Canadiens, pour difficiles qu'elles furent, n'expliquaient que partiellement leur décision de rester, la mobilité appartenant à leur histoire familiale et personnelle. D'autres motifs que matériels—conserver la ferme ou la boutique—expliquent tout autant leur choix en faveur du Canada. Même si ces Canadiens espérèrent ensuite la reprise des hostilités entre

¹²⁹ Lionel Groulx, *Lendemains de conquête* (1919–20), 47, cité par Wade, *Canadiens français*.

¹³⁰ John A. Dickinson et Brian Young, *A Short History of Quebec*, 2e éd. (Toronto, 1993), 50.

¹³¹ R. Douglas Francis, Richard Jones et Donald B. Smith, *Origins : Canadian History to Confederation* (Toronto, 1988), 164.

¹³² Goubert et Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, I:307.

¹³³ Francis, Jones et Smith, *Origins*, 140.

la France et la Grande-Bretagne, seul moyen de garantir le retour des Français, un tel retournement ne restait plus qu'hypothétique. Bien que foncièrement hostile à l'Angleterre, la France était épuisée par les guerres et ne voulait plus vraiment de ce Canada stérile et froid. Que représentaient ces quelques arpents de neige au regard des sommes englouties dans leur défense ? Que représentaient-ils encore au regard des riches Antilles dont la conservation seule importait ? Leurs droits relativement protégés par le Traité de Paris, puis renforcés par l'Acte de Québec de 1774, les Canadiens se sont finalement accommodés de la Conquête, quitte à garder, un temps, un souvenir nostalgique du Régime français¹³⁴.

Au dix-septième siècle, la colonisation du Canada a forcé les autorités françaises à tenter de définir ce qu'était l'identité française. L'objectif de la monarchie était alors de créer une nouvelle France, parée des qualités que l'on croyait percevoir dans le royaume mais dénuée des vices qu'on attribuait tout autant aux sujets du roi. Le transplatement d'émigrants outre-mer et leur métissage avec les populations locales allaient toutefois favoriser la création d'une société coloniale, laquelle allait assez rapidement se distinguer de la société métropolitaine. En s'identifiant à des représentations socioculturelles et des intérêts différents de ceux de la métropole, le Canada cessait d'être vraiment la France avec laquelle il entretenait des relations de plus en plus conflictuelles. La tension existant entre les métropolitains et les coloniaux, ce « malentendu permanent »¹³⁵, n'était pas propre à la seule colonisation française du Canada : elle est inhérente au fait colonial. Exprimée sous forme de condescendance, de mépris, voire parfois de violence, on la retrouve auprès d'autres sociétés, à d'autres époques et sous d'autres latitudes¹³⁶. Cette tension n'empêchait pourtant pas l'indéfectible loyauté des colons à l'égard de la métropole. Ainsi, une partie de l'élite coloniale retourna ou émigra en France après la Guerre de Sept Ans. Plus proche de nous, on peut interpréter de cette manière

¹³⁴ Sur les avantages divers offerts par la Conquête (administration simplifiée, fin des guerres amérindiennes, légalisation des relations commerciales avec les colonies anglaises, institution du service postal, rémunération de la milice, introduction de l'imprimerie, etc.), voir Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec* (Montréal, 2001), 209–34. Pourquoi d'hostiles aux soldats français, les Canadiens seraient-ils devenus nostalgiques du régime français ? S'accommoder de la Conquête ne signifiait pas s'en réjouir, loin s'en faut. En outre, les discriminations endurées contribuèrent à aviver ce sentiment de perte.

¹³⁵ Pluchon, *Histoire des Antilles et de la Guyane*, 188.

¹³⁶ Pour une comparaison avec les Caraïbes françaises à la même époque, voir *ibid.*, 186–90, 225–63. Plus généralement, voir Benedict Anderson, « To What Can Late Eighteenth-Century French, British and American Anxieties Be Compared ? Comment on Three Papers », *American Historical Review* 106 (2001) : 1283–84.

non seulement le rejet de l'indépendance par une majorité de Corses, mais aussi le maintien—presque anachronique—des DOM (départements d'outre-mer) et TOM (territoires d'outre-mer) dans la République française¹³⁷.

L'étude de la colonisation française au Canada permet enfin de révéler la constance de quelques-unes des inquiétudes officielles. Du dix-septième au vingtième siècle, les autorités françaises se plainquirent du caractère rebelle des colons, de leur réticence à se faire cultivateurs; elles redoutèrent l'ensauvagement des colons et leur métissage avec des populations locales qu'elles voulaient par ailleurs « civiliser »¹³⁸; les métis, enfin, ne cessèrent de les inquiéter¹³⁹. La continuité dans ces préoccupations, de l'Amérique du Nord au Pacifique en passant par l'Afrique, invite à remettre en question la division de l'histoire coloniale en deux empires¹⁴⁰. En insistant sur deux empires, on a insisté sur les ruptures plutôt que sur les constantes. Le relatif peu d'attention consacrée par les historiens au « premier empire », l'état de méconnaissance concernant la colonisation sous l'Ancien Régime a caché une certaine continuité dans l'action coloniale française du seizième au vingtième siècle. De nos jours, l'histoire coloniale française est utilement comparée à celles d'autres Etats européens afin de mettre en lumière à la fois points communs et singularités. Il serait temps à présent de s'affranchir des conventions temporelles au profit d'une approche fondée sur la longue durée. Il deviendrait alors possible d'écrire différemment l'histoire coloniale de la France.

¹³⁷ Pour d'autres exemples, voir Anderson, « Comment on Three Papers », 1284.

¹³⁸ Sur la pérennité du projet assimilationniste dans la politique coloniale de la France jusqu'au début du vingtième siècle, et la désillusion provoquée par son échec, comparer avec Alice L. Conklin, *A Mission to Civilize: The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895–1930* (Stanford, CA, 1998).

¹³⁹ Comparer avec Owen White, *Children of the French Empire: Miscegenation and Colonial Society in French West Africa, 1895–1960* (Oxford, 1999).

¹⁴⁰ Cette tradition historiographique dominante a été représentée récemment par Jean Martin, *L'Empire renaissant (1789–1871)* (Paris, 1987); et Philippe Haudrère, *L'Empire des rois, 1500–1789* (Paris, 1997). Du côté britannique, voir Lawrence James, *The Rise and Fall of the British Empire* (Londres, 1994); et Denis Judd, *Empire: The British Imperial Experience from 1765 to the Present* (Londres, 1996). De récentes études de l'empire britannique ont montré qu'il n'était pas possible d'opérer une telle division du temps, de l'espace, du personnel, des idéologies et des objectifs militaires et commerciaux entre les différentes sphères de la colonisation—voir Philip Lawson, « The Missing Link: The Imperial Dimension in Understanding Hanoverian Britain », *Historical Journal* 29 (1986): 747–51; et P. J. Marshall, « Britain and the World in the Eighteenth Century: 1. Reshaping the Empire », *Transactions of the Royal Historical Society* 6 (1998): 8, 1–18.